

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 024/2023

Séance du 5 juillet 2023

**Date de la
convocation : 30/06/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
30/06/2023**

Présents : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, BERMES Marie-Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire expose que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états et de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune

Le DICRIM est également présenté au conseil municipal, qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

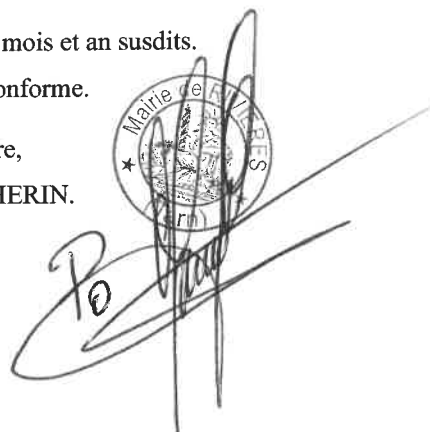
- D'approuver le DICRIM
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'application du PCS

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Juillet 2023

*Vu pour être annexé à la délibération n° 024/2023
du 5/07/2023.*

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Le Maire

Christophe HERIN


RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

predict ©

Risques sous haute surveillance



Groupama

RF
Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Livret Operationnel



RIVIÈRES



Version du 12-05-2023



PRÉAMBULE PCS 2.0

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	RF Albi
--	------------

> Je suis d'astreinte

> Je suis en charge du PCS



Predict Services assure d'être en conformité avec la RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données) du 25 Mai 2018. Les individus qui sont mentionnés dans ce document ont un droit d'accès et de rectification des données qui les concernent et peuvent exercer ce droit en s'adressant directement à la Mairie.



Un PCS pour...

- ✓ Anticiper face aux risques sur sa commune
- ✓ Réagir sereinement
- ✓ Prioriser les actions
- ✓ Mobiliser progressivement les équipes municipales



Dans le PCS, je vais trouver

- > La liste des **niveaux de sauvegarde**
- > La **synthèse des actions** à réaliser pour chaque niveau
- > Le **dispositif global** de gestion de crise

RÉPÈRES

FICHE OPÉRATIONNELLES

- > Le **détail opérationnel** des actions pour chaque niveau de sauvegarde
- > Des **documents-types** des **fiches-actions** par équipe et par risque
- > L'**annuaire** de crise



Les niveaux de sauvegarde

- > Correspondent aux **temps de crise**
- > Définissent les **actions à réaliser**



Un PCS utile est

Vivant : L'équipe municipale se l'approprie par des formations et exercices
Opérationnel et **mis à jour** par un référent
Testé régulièrement



Le rôle du maire

- > Le Maire est premier garant de la **sécurité** sur le territoire communal
- > Il assure la fonction de **Directeur des Opérations de secours (DOS)** tant que le Préfet ne prend pas cette fonction
- > Il **informe, alerte et met en sécurité** la population (art.2212 du CCGT). Il coordonne ses décisions et actions avec le **Commandant des Opérations de Secours** (officier pompier en charge des secours)



JE SUIS EN CHARGE DE LA MISE À JOUR DU PCS

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--



Un PCS actualisé pour...



- ✓ Garder un document opérationnel
- ✓ Réagir sereinement en temps de crise
- ✓ Pouvoir le tester régulièrement
- ✓ Répondre aux obligations réglementaires (le délai de révision **ne peut excéder 5 ans**)



Dans le PCS, je vais devoir mettre à jour

- > **L'annuaire de crise**
- > Le Cellule de Crise Municipale (C.C.M)
- > **Le contenu et la cartographie**
S'il existe des nouvelles connaissances sur les risques et si elles ont évolué



Le rôle du maire

- > **Transmettre** l'ensemble des pièces du PCS aux acteurs de la gestion de crise
- > **Porter à connaissance** le PCS à la population
- > **Prendre un arrêté** ou une délibération actant la révision du PCS



Diffusion du PCS actualisé

- > Envoyer une version papier du PCS et l'arrêté de mise à jour
- > Envoyer par mail une version numérique du PCS et de la délibération ou de l'arrêté



JE SUIS EN CHARGE DE LA MISE À JOUR DU PCS

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Tableau de suivi des mises à jour du document :

Fiches modifiées	Page	Modifications apportées	Date de réalisation



COMMENT J'ACTIVE MON PCS ?



1 Je m'entoure de mon
équipe et j'échange sur
les prises de décision



2 J'ouvre ma
carte d'action



3 Je diffuse les
informations/alertes
aux enjeux identifiés



4 Je m'appuie sur mon
annuaire de crise



5 Je déploie mes
actions à l'échelle
communale

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--



ORGANISATION DE MON ÉQUIPE MUNICIPALE (C.C.M.)

PRÉFECTURE RF Albi	SDS PÉDARMERIE C.C.M.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023-024-DE	

Cellule de commandement

Directeur des Opérations de Secours (DOS)
HERIN Christophe
Suppléant : **MAUREL Jean-Claude**

Évaluation-Synthèse :
Responsables des cellules
Technique, Communication et Accueil

- > Mobiliser la CCM
- > Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre
- > Faire le lien avec les acteurs extérieurs
- > Informer les habitants exposés

Cellule
secrétariat/intendance

- > Tenir la main courante
- > Établir les actes administratifs adéquats

Responsable : **GOMEZ Carole**
Suppléant : **FAURE Nathalie**

Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'évènement à gérer.

En orange :

Cellule de crise restreinte :
Équipes mobilisées dès la phase « Mobilisez-vous »

Cellule Technique

- > Assurer la reconnaissance terrain
- > Alerter et mettre en sureté les personnes
- > Mobiliser les moyens matériels communaux

Responsable : **MAUREL Jean-Claude**
Suppléant : **MANEN Cyril**

Membres mobilisables :
Agents techniques Conseillers municipaux

Cellule Communication

- > Assurer l'interface entre la commune et la population
- > Alerter les personnes

Responsable : **BRILLANT Marie-Thérèse**
Suppléant : **CHOPO Guy**

Membres mobilisables :
Agents administratifs Conseillers municipaux

Cellule Accueil

- > Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil
- > Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

Responsable : **ROBERT Béatrice**
Suppléant : **BERMES Marie-Christine**

Membres mobilisables :
Agents administratifs Conseillers municipaux

COM. COMMUNES

E.P.C.I

COMMUNES
VOISINES



MISE EN ŒUVRE DU PCS : DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

1	Rôle des acteurs en gestion d'évènement	6	En phase de Mobilisation
2	Activer le dispositif communal	7	En phase de Sécurisation
3	Les niveaux communaux de sauvegarde	8	En phase de Sécurisation maximale
4	En phase de Veille	9	En phase de Post-Crise
5	En phase de Vigilance		



ROLE DES ACTEURS EN GESTION D'ÉVÈNEMENT

Le maire reste responsable de la sauvegarde de sa population en toute circonstance



Si, les capacités du D.O.S. et de ses équipes sont dépassées et/ou que l'évènement produit des effets excédant les limites communales nécessitant des moyens accrus et une coordination particulière.

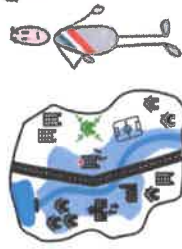
Le Préfet prend la Direction des Opérations (D.O.)



Directeur des Opérations D.O.



Directeur des Opérations de Secours D.O.S.



Commandant des Opérations de Secours C.O.S.



Gère la crise dans le Poste de Commandement Communal P.C.C.

Gère la crise dans le Centre Opérationnel Départemental C.O.D.

Sécurisation

Mobilisation

Vigilance

Veille



Missions de sauvegarde

- > Informer
- > Alerter
- > Mettre à l'abri
- > Interdire certains accès à
- > Assister

La population



Missions de secours

- > Protéger
- > Soigner
- > Médicaliser
- > Évacuer d'urgence

La population



Missions préfectorales

- > Activer le plan ORSEC
- > Coordonner les moyens à l'échelle départementale
- > Diriger les secours et interventions



ACTIVER LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE COMMUNAL



Identification d'un phénomène à risque



Météo-France



Vigie Predict



Vigicrues



Services de secours,
Gendarmerie, Police



Témoin

Services de l'Etat

informent



DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (D.O.S.)

Évalue, expertise, concerte, (pré)mobilise

CELLULE DE CRISE RESTREINTE

organise, mobilise et coordonne

décide et active

Cellule de crise municipale
complète

le Plan Communal de
Sauvegarde

Informe progressivement par



appels téléphoniques, porte à porte, sirène, site internet de la commune, haut-parleurs, réseaux sociaux, application mobile

Et met en sécurité



La population



Les enjeux



Les établissements
recevant du public



LES NIVEAUX COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



LES NIVEAUX DE SAUVEGARDE

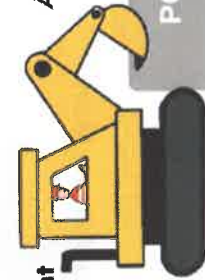
définissent les temps de la crise et les déclinent en actions opérationnelles

RF Albi	Contrôle de légalité
Date de réception de l'acte : 10/07/2023	
081-218102259-20230705-102259-2023-07-05	

Phase terminée

Actions de prise en charge, de réparation et d'accompagnement

RETOUR
A LA NORMALE



POST-CRISE
Nettoyage / réparation,
remise en état des réseaux



VEILLE

Équipes quotidiennes.
pôle Sécurité Environnement

Hors temps de crise
**Appropriation du PCS,
formation et exercices**

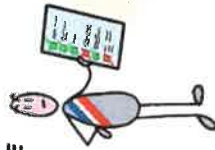
**MISE EN VIGILANCE DE
L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

VIGILANCE

Surveillance attentive,
attentive, préparation

Événement susceptible de se
produire

Actions préparatoires



**ACTIVATION
PROGRESSIVE DU
PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

**MOBILISATION
PROGRESSIVE DE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE (C.C.M. RESTREINTE)**

MOBILISATION

Déploiement local,
interventions ponctuelles



Démarrage de l'événement
**Actions de premières
sécurisations**

**MOBILISATION
DE L'ENSEMBLE
DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE**



SECURISATION

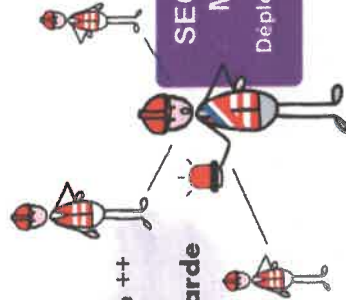
Déploiement général,
mise en sécurité

Événement en cours, désordres
Actions de sauvegarde

**RENFORCEMENT
DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE
APPUI EXTERIEUR**

**SECURISATION
MAXIMALE**

Déploiement maximal



Intensité/durée/superficie ++
**Renforcement des
actions de sauvegarde**

MAINTENIR opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques
(P.C.S., moyens humains et matériels)



Équipe municipale

METTRE EN PLACE OU METTRE A JOUR, la ou les liste(s) des personnes vulnérables
(isolées ou personnes âgées et/ou mobilité réduite).



Équipe municipale

TENIR les coordonnées des contacts à jours sur la plateforme wiki-predict.com
Elus / DST/ DGS/ Secrétaire de Mairie



Équipe municipale

NETTOYER régulièrement les linéaires de cours d'eau et rivières, les fossés, les grilles et les
avaloirs qui permettent un bon écoulement des eaux pluviales



Technique

RESTER joignable



D.O.S

CONTEXTE : En considération les messages relatifs aux risques (Météo-France, Préfecture, Predict...) /
CONTEXTUALISER la vigilance : jour, nuit, semaine, week-end...

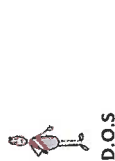
S'ASSURER de la disponibilité des équipes (membres de la Cellule de Crise Municipale restreinte) et du matériel

RECUEILLIR DES INFORMATIONS et **INVITER** les sites sensibles, l'école et les événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif à la situation. **ENVISAGER** le maintien ou l'annulation des manifestations.

RECONNAITRE la situation sur le terrain et sur internet

S'ASSURER du bon nettoyage des linéaires de cours d'eau et rivières, les fossés, les grilles et les avaloirs qui permettent un bon écoulement des eaux pluviales.

DÉCIDER de déclencher la phase « **MOBILISATION** »





Actions préventives

Alerte et déploiement

Démarrage de l'évènement



Actions

Organisation

OUVRIR progressivement votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.) en Mairie. **VÉRIFIER** la disponibilité des moyens nécessaires à son fonctionnement (cartes d'actions, paper-board, chargeurs de téléphones, lampes avec piles de rechange, poste radio, bougies, feutres...).

ALERTER et MOBILISER progressivement votre équipe municipale

RENFORCER le suivi de la situation sur le terrain et internet. **DÉPLOYER** vos moyens matériels éventuels **VÉRIFIER** les zones soumises aux ruissellements.

OUVRIR et TENIR A JOUR une main courante (décisions, actions terrain, appels entrants/sortants...)

ETRE EN RELATION avec les autorités : Pompiers, Gendarmerie, CD, Préfecture, Région (transport scolaire), communes voisines, Predict...

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



Commandement



Intendance



Commandement

Actions préventives
Alerte et Déploiement

Démarrage de l'évènement

Actions

Organisation

FERMER les voiries submersibles – Dans le cas des routes départementales, se **CONCERTE**r avec le conseil départemental

INFORMER/ALERTEr la population en zone à risque (cf. stratégie d'alerte communale) et **INFORMER** l'ensemble de la population de par les moyens d'alerte de masse (internet, réseaux sociaux, téléalerte, panneaux lumineux, application mobile...)

VÉRIFIER la disponibilité du centre d'accueil (cf. fiche centre d'accueil)
OUVRIR et **AGENCER** le centre si besoin

SÉCURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)

DÉCIDER de déclencher la phase «**SÉCURISATION** »

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

Commandement
Technique

Communication
D.O.S

Technique
Accueil

Technique

D.O.S

Actions de sauvegarde

Armement des centres > Sécurisation

Évènement en cours,
désordres

Actions

Organisation

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



Commandement



Communication



Technique



Commandement



Secrétariat - Intendance



Commandement



Technique



Commandement



Technique

CONSTITUER l'ensemble de votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)

ALERTER et **METTRE EN SÉCURITE** la population en appliquant la stratégie d'alerte communale (cf. fiche)

RESTER EN CONTACT avec les autorités : Pompiers, Gendarmerie, CD, Préfecture, communes voisines, Predict...

TENIR À JOUR la main courante

POURSUIVRE le suivi de l'évolution de la situation (terrain et Internet)

FERMER les routes inondées. Si route départementale, se **CONCARTER** avec le Conseil Départemental

Actions de sauvegarde

Armement des centres > Sécurisation

Évènement en cours, désordres

 Actions

 Organisation

Stratégie : **METTRE EN SECURITE** sur place ou **ÉVACUER** les personnes de l'école au centre d'accueil et **SÉCURISER** les transports scolaires :

> Informer le responsable d'établissement scolaire de la situation

> Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil et à la garde des élèves suite à une évacuation ou un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.

Si ERP sensibles : Etablissement de santé, Zone d'activité etc., **METTRE EN SÉCURITE** ou **ÉVACUER** les personnes au centre d'accueil

ARMER votre centre d'accueil

Accueillir les personnes et les recenser au moment de leur entrée / départ du centre d'accueil (Fiche : Soutien aux populations) – Faire des bilans réguliers au DOS

S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

DÉCIDER de déclencher la phase «**SÉCURISATION MAXIMALE**»

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

 D.O.S.  Technique

 Accueil

 D.O.S.  Technique  Accueil

 Accueil  Technique

 Technique

 D.O.S

SECURISATION MAXIMALE

PCS actif

Accroissement durée – intensité –
superficie de l'évènement

Renforcement des actions de sauvegarde

Actions

Organisation

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



Commandement



Commandement



D.O.S



Secrétariat - Intendance



D.O.S

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise

ADAPTER votre organisation à l'ampleur du phénomène à gérer

SOLLICITER l'intervention de moyens supra communaux

POURSUIVRE la rédaction de la main courante

DÉCIDER de déclencher la phase « POST-CRISE »

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

RF
Albi

Actions prioritaires

Actions prioritaires à mener dès la fin de l'évènement

Actions

Organisation

INFORMER la population de la fin de l'évènement, des mesures prises pour l'accompagner et les inciter à rester prudent lors des déplacements

GÉRER LA COMMUNICATION avec les médias (radios, TV, presse écrite..) – Si possible, **NOMMER UN RÉFÉRENT** média (cf. fiche dédiée « Gérer les relations avec les médias »)

ACTIVER/COORDONNER la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C)/ Bénévoles (cf. fiche dédiée « Mobiliser la Réserve Communale de Sécurité Civile »)

POURUIVRE la logistique d'accueil des sinistrés en lien avec les bénévoles (notamment les personnes isolées dans l'incapacité de retourner chez elle) (cf. fiches dédiées)

SÉCURISER les secteurs ou bâtiments impactés

SOLLICITER les renforts des moyens supra-communaux (humains/matériels) en coordonnant et concertant les actions de l'intercommunalité

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



Communication



D.O.S



Communication



D.O.S



Synthèse



Bénévoles RCSC



Synthèse



Accueil



Bénévoles RCSC



Synthèse



Bénévoles RCSC



Technique



Reconnaissance



Technique



Bénévoles RCSC

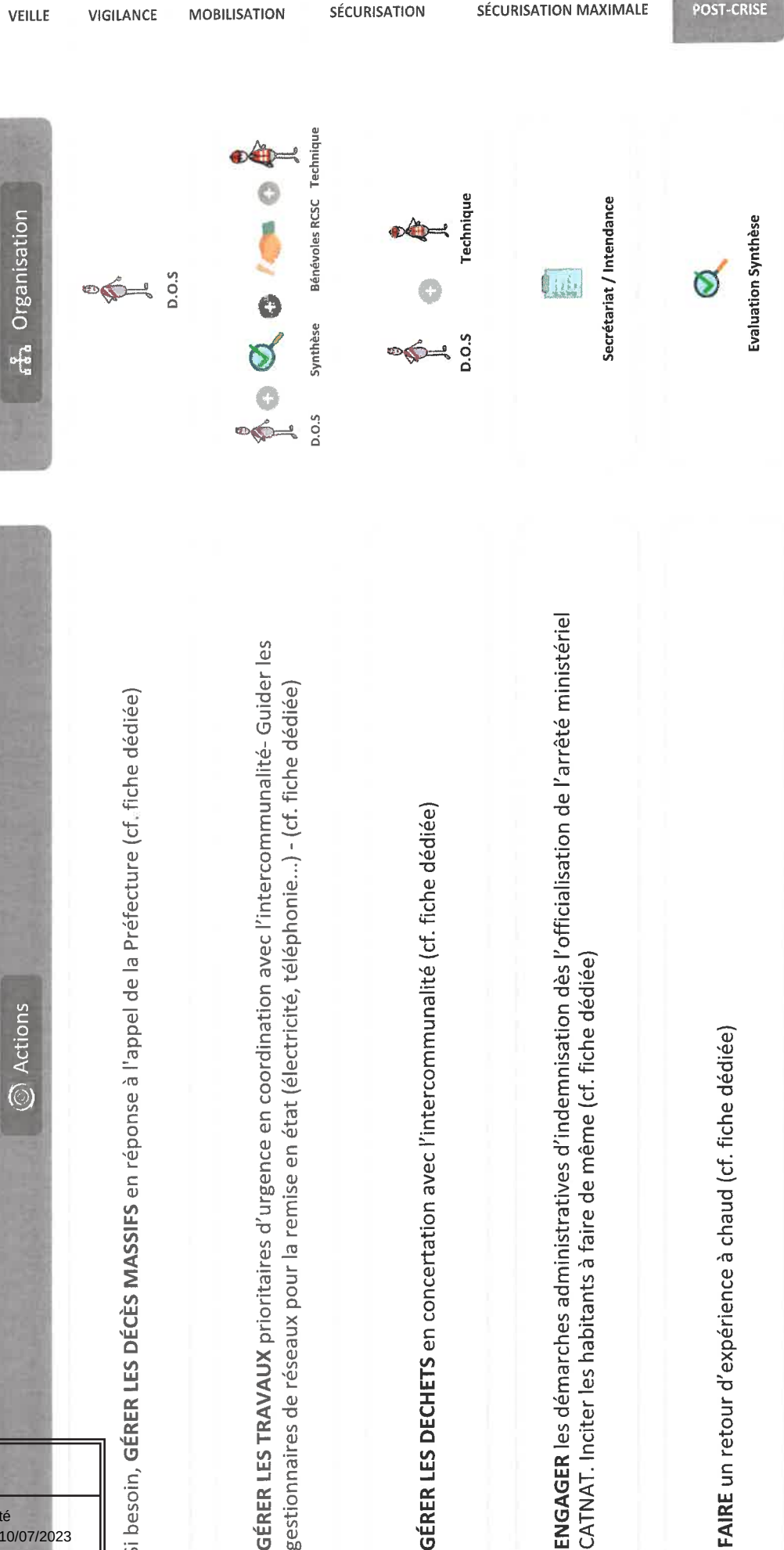
Actions prioritaires

Actions prioritaires à mener dès la fin de l'évènement

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	RF Albi
---	-----------------------

Actions

Organisation



REQUISITIONNER des moyens d'hébergements (gîtes d'étape, auberges, hôtels) pour l'accueil des sinistrés. Se coordonner avec les associations humanitaires (Croix Rouge...)

POURSUIVRE l'accompagnement des familles sinistrées en coordination avec le CCAS / associations humanitaires

FAIRE un retour d'expérience à froid : faire un bilan de la gestion de l'événement → identification des nouvelles zones impactées s'il y en a (cf. fiche dédiée)

FERMER progressivement les centres d'accueil (nettoyage, rangement matériel) et le poste de commandement communal (PCC)

GÉRER LES DECHETS stockés (travaux, dépôts temporaires...) et les acheminer vers les centres de tri adéquats (cf. fiche dédiée)

FINALISER les démarches d'indemnisation (cf. fiche dédiée)

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



Secrétariat / Intendance

POUR SUIVRE ET FINALISER en concertation avec les gestionnaires de réseaux, la remise en état des réseaux de communication (voiries, téléphonie, électricité..)

METTRE A JOUR le PCS suite aux recommandations issues des retours d'expérience

CRÉER OU METTRE A JOUR le(s) Plan de Continuité d'Activité PCA (cf. fiche dédiée)

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE





FICHES MISSION

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--

1

Fiche missions **DOS**

2

Fiche missions **Communication-Intendance**

3

Fiche **Armer** votre **PC Communal**

4

Fiche mission **Technique**

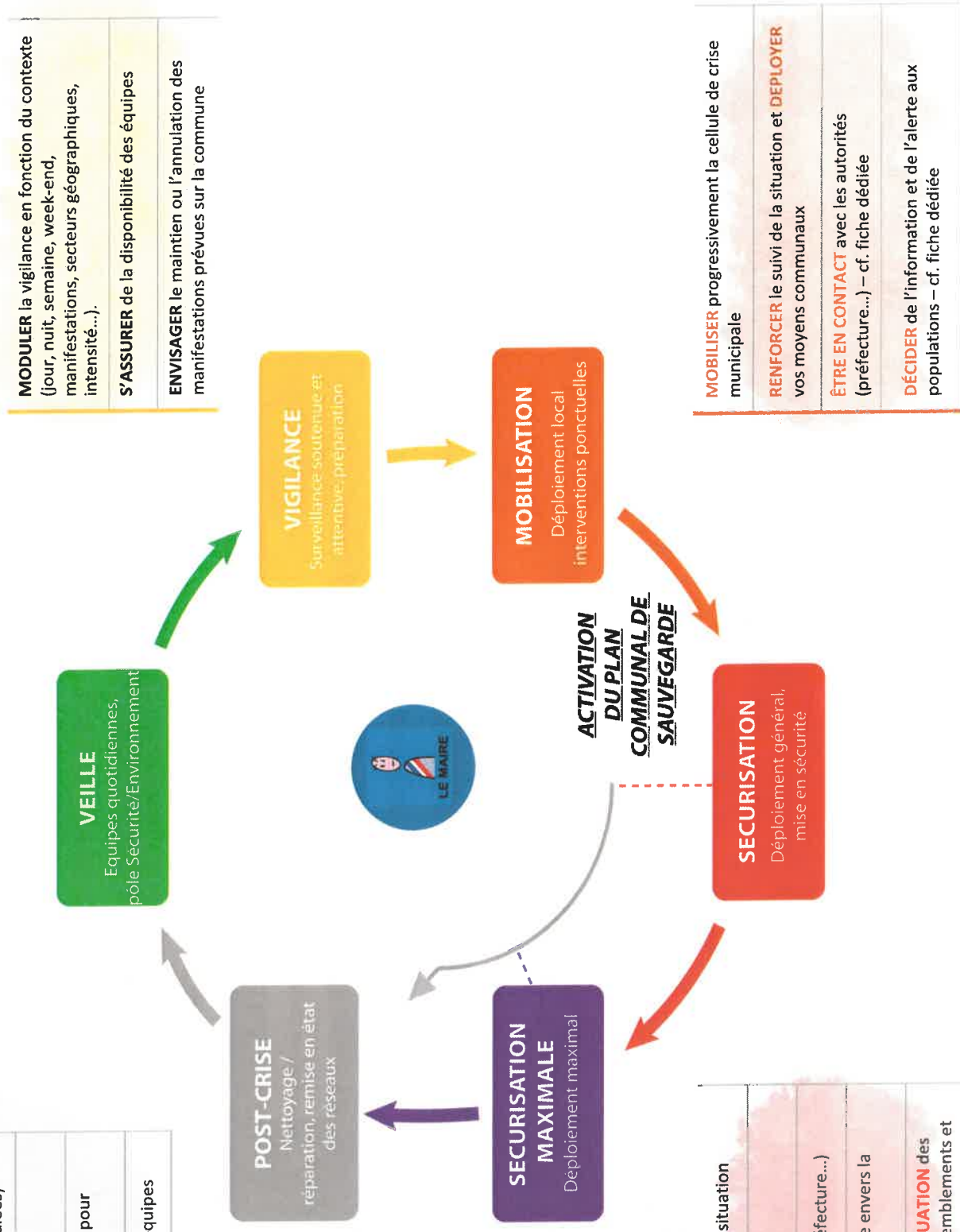
5

Fiche mission **Accueil**

6

Fiche **Armer** votre **centre d'accueil**

FICHE MISSION - DOS





INFORMER la population de la fin d'évènement

ACCOMPAGNER les populations dans la post-crise (soutien...)	- cf. fiche dédiée
POURSUIVRE et CLOTURER la main courante	
ENGAGER les démarches d'indemnisation	- cf. fiche dédiée
Faciliter les habitations à en faire de même	
CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'évènement survenu	

Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

OUVRIR une main courante
DIFFUSER un message d'information aux populations (cf. fiche dédiée)

VEILLE
Equipes quotidiennes,
pôle Sécurité/Environnement

POST-CRISE
Nettoyage /
réparation, remise en état
des réseaux

VIGILANCE
Surveillance soutenue et
attentive, préparation

POURSUIVRE la rédaction de la
main courante

S'ASSURER de la mise en sécurité
des populations exposées



**SECURISATION
MAXIMALE**
Déploiement maximal

MOBILISATION
Déploiement local
interventions ponctuelles

**ACTIVATION
DU PLAN
COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

TENIR A JOUR une main courante
ASSURER l'accueil du standard téléphonique
INFORMER les populations (cf. fiche dédiée)
ALERTER les populations en zone à risque (cf. fiche dédiée)

SECURISATION
Déploiement général,
mise en sécurité

AIDER l'équipe commandement à ouvrir le PC communal – cf. fiche dédiée
TENIR A JOUR la main courante
ASSURER l'accueil physique et téléphonique de la mairie
RENFORCER les équipes de communication si nécessaire pour alerter les populations
ALERTER et METTRE EN SECURITE les populations exposées – cf. fiche dédiée
TRANSMETTRE aux équipes techniques, les personnes n'ayant pas répondu aux alertes téléphoniques



ARMER VOTRE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C)



Mairie/PC Communal

RF
Albi



Une organisation adaptée à la commune

Un coordinateur :

le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S)

- > Il n'y a qu'un seul coordinateur

Une Cellule de Commandement :

- > Nombre très limité de personnes

Une C.C.M

- > Une vingtaine de personnes

Accès restreint :

- > Personnes habilitées uniquement



Ravitaillement alimentaire
Repos des membres du P.C.C.



Centre de décision

- > Cartes d'actions / P.C.S
- > Main courante
- > Support type paper board, etc



Zone de communication

- > Téléphones
- > Portables et chargeurs
- > Ordinateurs et connexion internet

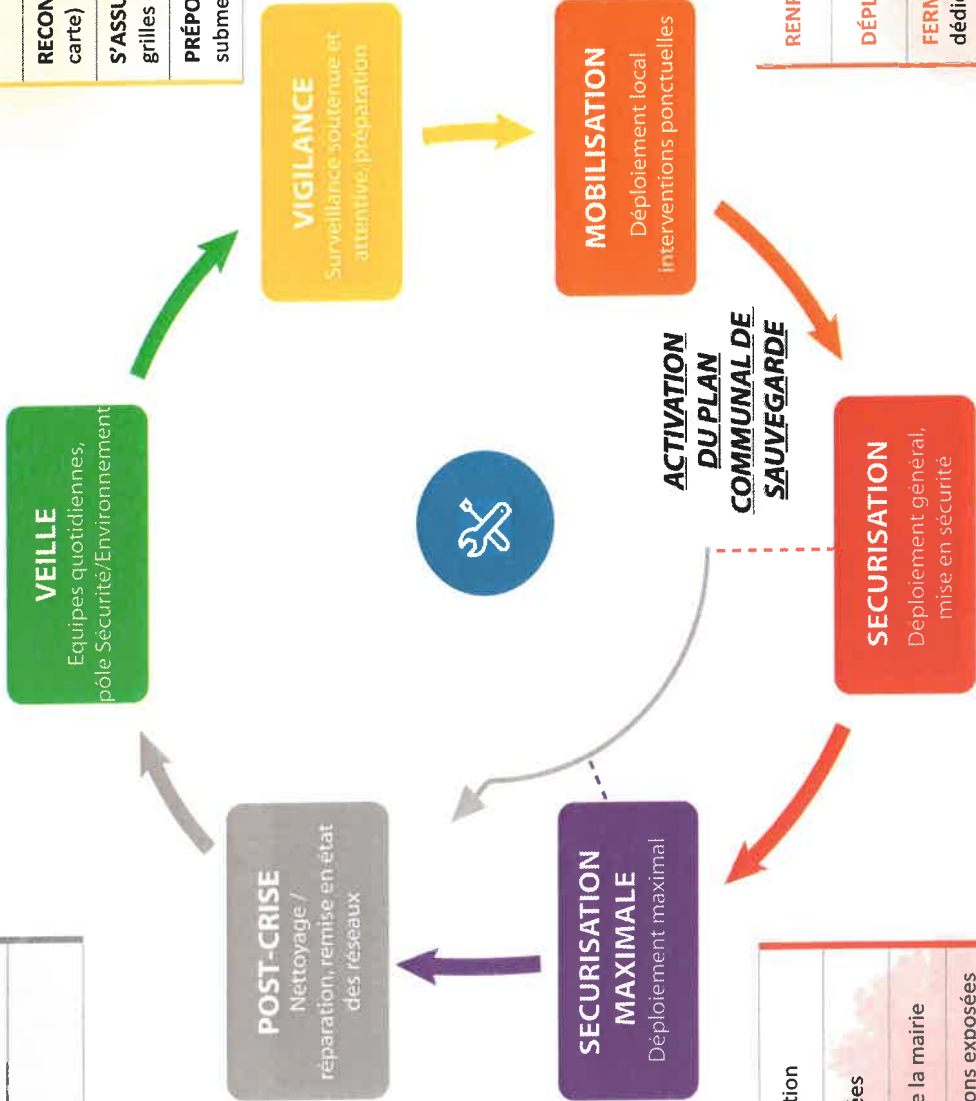


Logistique d'action dans la durée

- > Secours électriques du P.C.C. : groupe électrogène
- > Papiers, stylos
- > Éclairage de Secours lampes, bougies, etc.
- > Poste radio à piles pré-réglé sur France Inter (FM) ou France bleu (103.7 FM) avec piles de rechange
- > Intendance et logistique adaptées à la situation (couvertures, etc.)

DRESSER un 1 ^{er} bilan des dégâts	
ACCOMPAGNER les équipes supra communales dans la gestion post-crise (déchets, travaux...) – cf. fiches dédiées	
PARTICIPER aux opérations de nettoyage	
RF Albi	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 10/07/2023	
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	

S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
RECONNAITRE la situation sur le terrain (cf. carte)
S'ASSURER du bon nettoyage des fossés, des grilles et des avaloirs
PRÉPOSITIONNER les barrières sur les axes submersibles (passage à gué....)



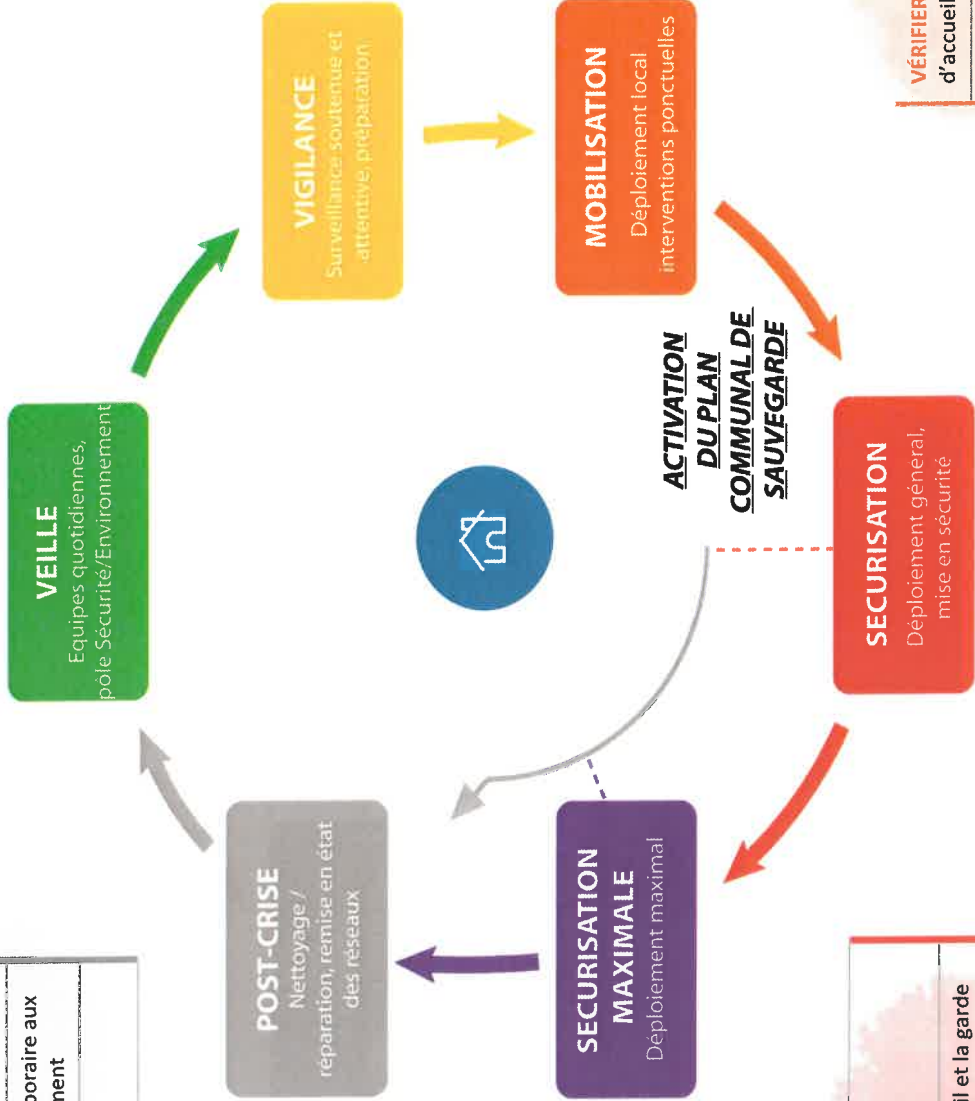
S'ASSURER de la mise en sécurité des populations

POURSUIVRE le suivi de l'évolution de la situation
COMPLÉTER la fermeture des routes submergées
ASSURER l'accueil physique et téléphonique de la mairie
ALERTER et METTRE EN SÉCURITÉ les populations exposées (cf. fiche stratégie d'alerte communale)
ÉVACUER les personnes vulnérables
S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

RENFORCER le suivi de la situation
DÉPLOYER vos moyens matériels
FERMER les routes submergées (cf. fiches dédiées)
ÉVACUER /SÉCURISER les parkings inondables
SÉCURISER les enjeux les plus vulnérables



ACQUERIR et RECENSER les bénévoles. COORDONNER leurs interventions.	
MAINTENIR ouvert le centre d'accueil quelques temps après l'évènement	
PROPOSER des solutions de logement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement	
FERMER le centre d'accueil	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 10/07/2023	
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	



S'ASSURER de la mise en sécurité
des populations

ARMER et AGENCER les centres d'accueil

PRENDRE les dispositions nécessaires à l'accueil et la garde
des élèves suite à un retour anticipé

TRANSMETTRE aux équipes techniques, les personnes
n'ayant pas répondu aux alertes téléphoniques

VÉRIFIER la disponibilité du ou des centres
d'accueil

PRÉPARER l'ouverture des centres d'accueil si la
situation s'aggrave (cf. fiche dédiée)



ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--

Liste des centres d'accueil potentiels :

Nom / Adresse	Capacité d'accueil
---------------	--------------------



Organisation de centre d'accueil



Accueil

- > Téléphones
- > Talkie-walkie
- > Main courante
- > Papier
- > Stylos
- > Tables
- > Chaises
- > Etc.



Restauration

- > Eau potable
- > Cafetière, bouilloire
- > Café, thé
- > Pain
- > Soupes lyophilisées
- > Etc.



Dortoir

- > Matelas
- > Couvertures
- > Etc.



Logistique permettant un fonctionnement dans la durée



Logistique

- > Secours électrique
- > Éclairage de secours (lampes, bougies...)
- > Poste radio à piles pré-régulé sur France Bleu
- > Intendance et logistique adaptés à la situation etc.

29 | Mise à jour 12-05-2023



LES FICHES SUPPORTS – PENDANT/APRÈS

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--

1

Sécuriser les sites sensibles

2

Sécuriser les établissements éducatifs et les transports

3

Sécuriser les voiries et passages à gué

4

Gérer les ouvrages

5

Fiches gestion post-crise

SECURISER LES SITES SENSIBLES :



RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AP: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

POURQUOI ?

PROTÉGER et **SAUVEGARDER** les occupants des sites sensibles

DÉFINIR une stratégie opérationnelle de mise en sûreté et/ou d'évacuation



QUI ?

Maire ou Préfet

Responsable de site

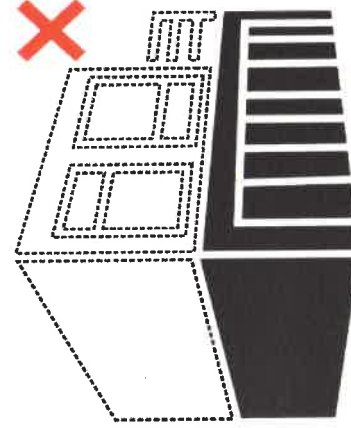


Les directives cadres et protocoles existants

- Le Plan ORSEC
- POMSE et PPMS
- Classification SEVESO



MISE EN SÉCURITÉ sur place (étages refuges)
en cas d'une **montée des eaux**



Centre d'accueil

ÉVACUATION préventive du site (pas d'étage refuge opérationnel)

QUAND ?

RÉALISER les retours d'expérience pour les sites sensibles

TENIR informées les autorités de la situation et des besoins éventuels

POST-CRISE

VÉRIFIER que les occupants soient bien évacués

ÊTRE en relation permanente avec le responsable de site

SÉCURISATION MAXIMALE

METTRE EN SÉCURITÉ ou **ÉVACUER** les occupants du site

ARMER le centre d'accueil

SÉCURISATION

COMMENCER à préparer la mise en sûreté sur place ou l'évacuation

MOBILISER le personnel communal

TENIR INFORMÉS les responsables de site

MOBILISATION

DÉFINIR la stratégie opérationnelle (moyens humains et matériels)

SUIVRE l'évolution de l'évènement

ÊTRE EN CONTACT avec le responsable du site

VIGILANCE

IDENTIFIER tous les sites sensibles

S'ASSURER de la cohérence entre PCS et documents cadres (PPMS, POMSE, Plan ORSEC, classification SEVESO ...)

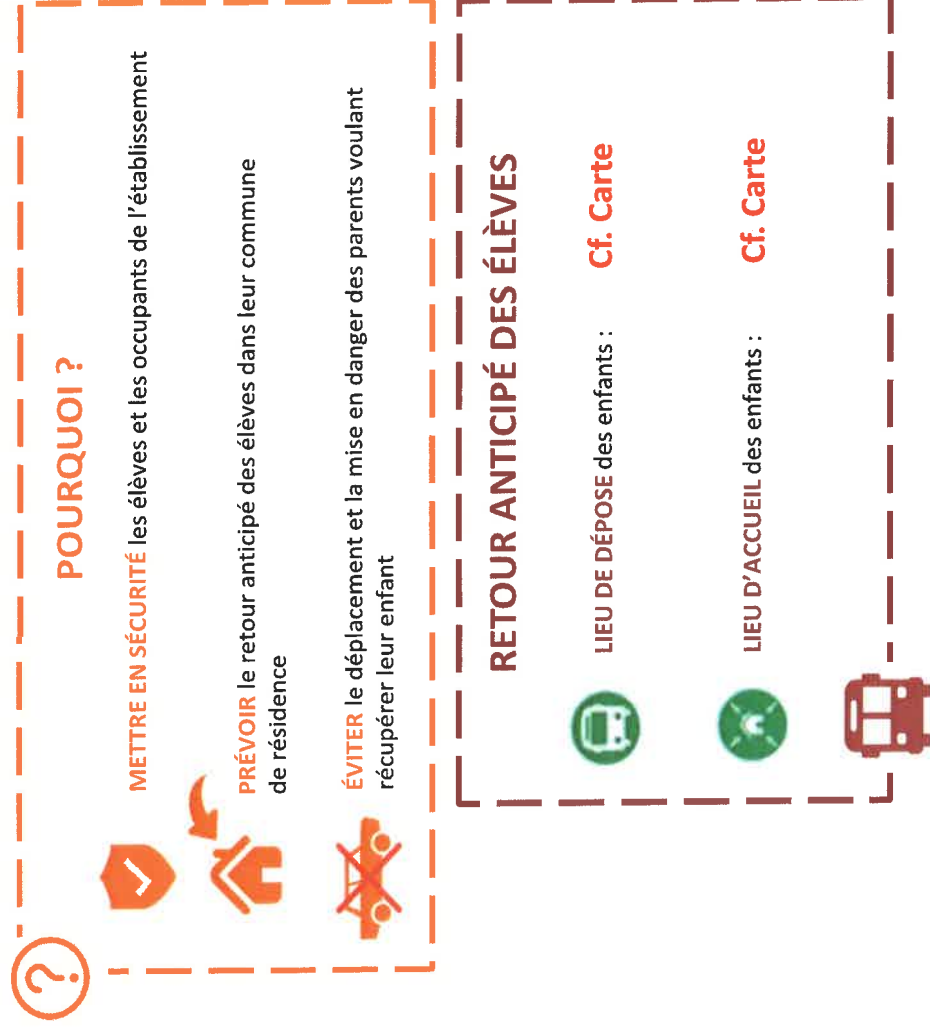
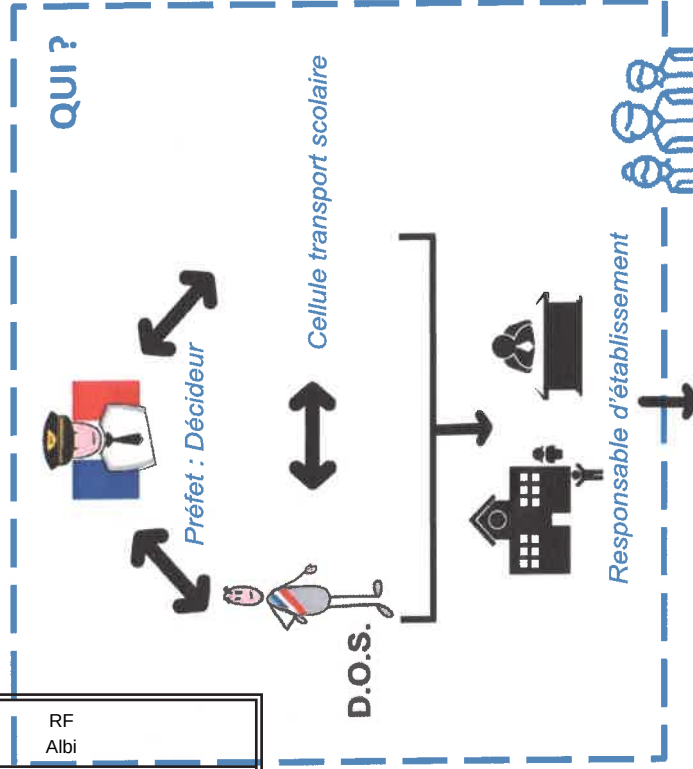
VEILLE



SECURISER LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET LES TRANSPORTS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

RF
Albi



Mise en sûreté sur place

(cf. Fiche Sécuriser les sites sensibles)

Retour anticipé

FIXER les conditions de mise en **sécurité** des élèves et du retour des élèves dans leur commune de résidence

ÊTRE EN POSSESSION du Plan Particulier de Mise en Sureté (**PPMS**) à jour du ou des établissements scolaires

SECURISER LES VOIRIES ET PASSAGES A GUE



Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

RF
Albi

En Agglomération :



Hors Agglomération : *



PENDANT

SOLLICITER l'accord du service des routes du Conseil Départemental pour fermer la Route Départementale **avec l'équipe technique**

ENVOYER un mail avec photo horodatée

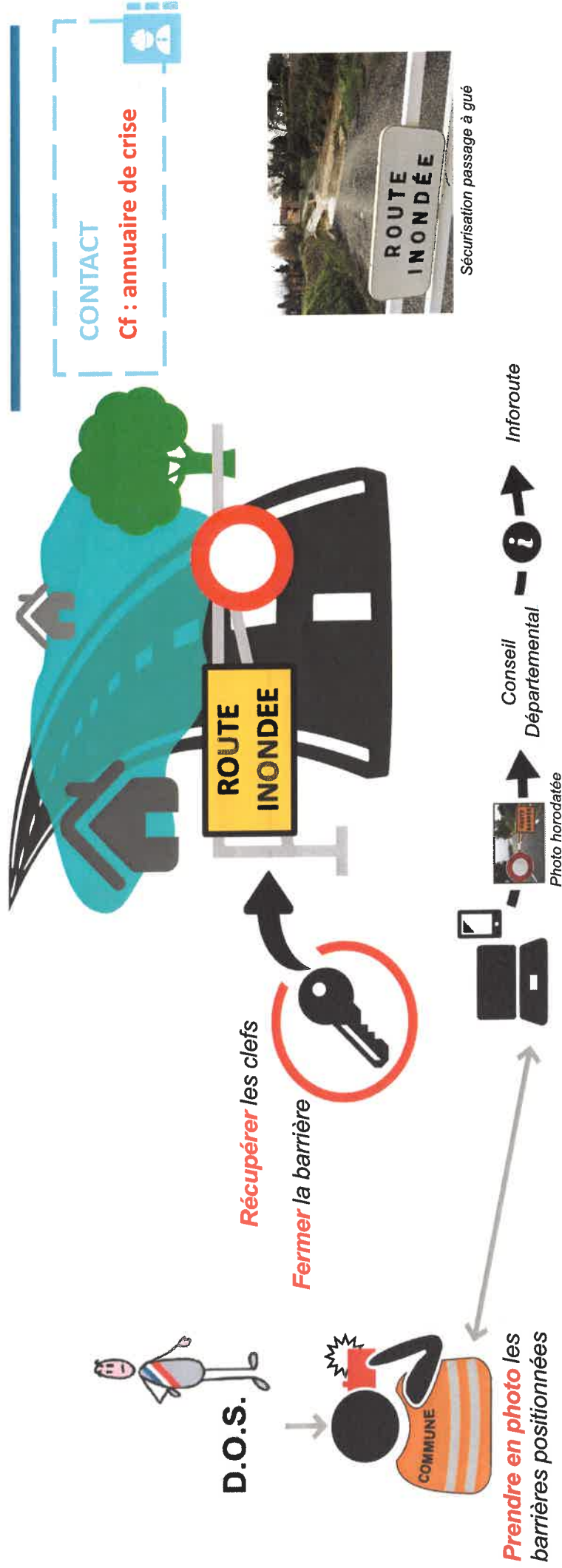
INFORMER le service des routes du Conseil Départemental pour **qu'il** effectue sa fermeture

APRES

ATTENDRE le service des routes du Conseil Départemental pour la réouverture des routes

MISSIONS

Route **avec** barrière fixe





GESTION DES BARRAGES



Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705 DE 2023_02 DE

RF
Albi

Plan de gestion de crise

Action communale

Commune, Préfecture et
Service de secours....

- **EVACUATION des**
populations présentes dans
les zones impactées

SECURISATION MAXIMALE

Réception alerte n°2 :

Commune, Préfecture et
Service de secours...

- **ALERTER la population présente**
dans la zone impactée et les
PREPARER à une potentielle
évacuation

SECURISATION

Réception alerte n°1 :

Commune, Préfecture et
Service de secours...

- **COLLECTER les informations**
nécessaires auprès des acteurs
adéquats

MOBILISATION

- **SUIVRE l'évolution de**
l'évènement et **RESTER vigilant**

VIGILANCE

QUI ?

Gestionnaire de
l'ouvrage



D.O.S.

Maire



D.O. : Préfet

POURQUOI ?

ASSURER la sécurité de la population et des
biens ainsi que le maintien de la structure



Consigne réglementaire propre à l'ouvrage

Ces paramètres sont
modulables en fonction du
contexte météo ou de
l'ouvrage (travaux...)



ETAT

D'EVACUATION

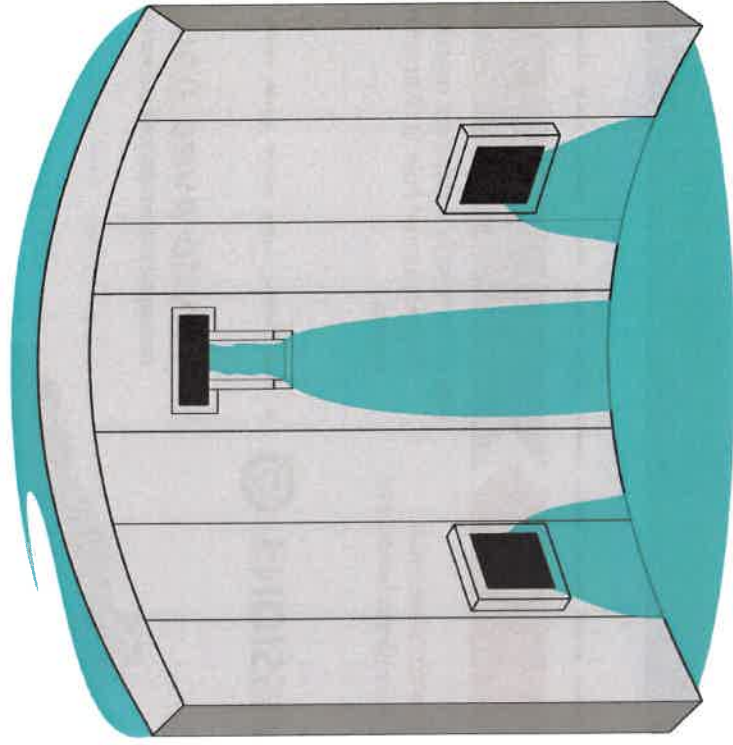
ETAT D'ALERTE

ETAT DE

PRE ALERTE

ETAT DE

VEILLE



PHASES DE GESTION : POST-EVENEMENT

VEILLE VIGILANCE MOBILISATION SÉCURISATION SÉCURISATION MAXIMALE POST-CRISE

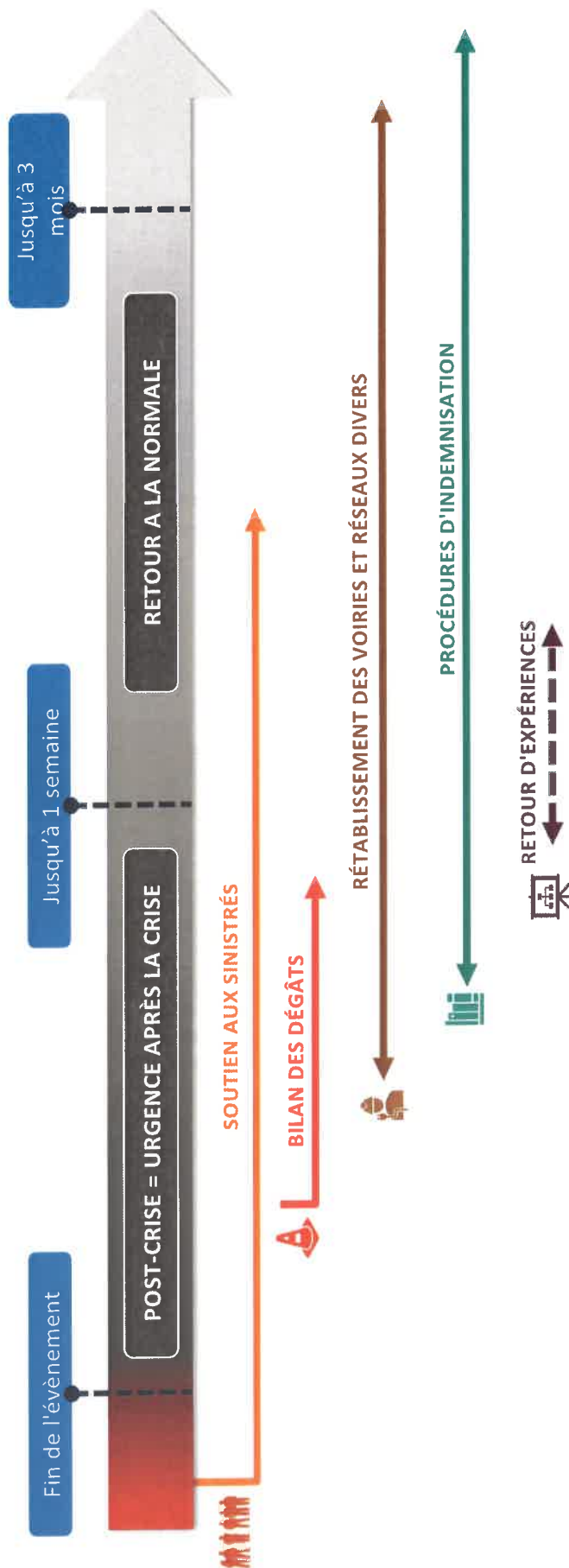
2 phases se succèdent dans les missions post-événement

POST-CRISE = URGENCE APRÈS LA CRISE

Dès que les événements naturels et technologiques sont terminés (Ex : les eaux se retirent et le risque de nouvelles crues est définitivement écarté).
 Durant cette phase, la **priorité est donnée à la population et aux travaux d'urgence** : soutien de la population (dont les démarches d'indemnisation), bilan des dégâts, prise en charge des sinistrés et gestion des travaux d'urgence (voiries, bâtiments fragilisés, ouvrages...).

RETOUR A LA NORMALE

Phase pendant laquelle la commune et les gestionnaires de réseaux doivent **rétablir les réseaux de communication** (voiries, téléphonie, électricité...), proposer des solutions de logement temporaires aux sinistrés. Un/des **Retour(s) d'Expériences** sont recommandés afin d'améliorer les dispositifs existants (mise à jour PCS...). Les démarches d'indemnisation sont à finaliser lors de cette phase.





PHASES POST-ÉVÈNEMENT



Post-crise (Court terme)



Retour à la normale (Moyen-long terme)

RF
Albi

Contrôle de légalité

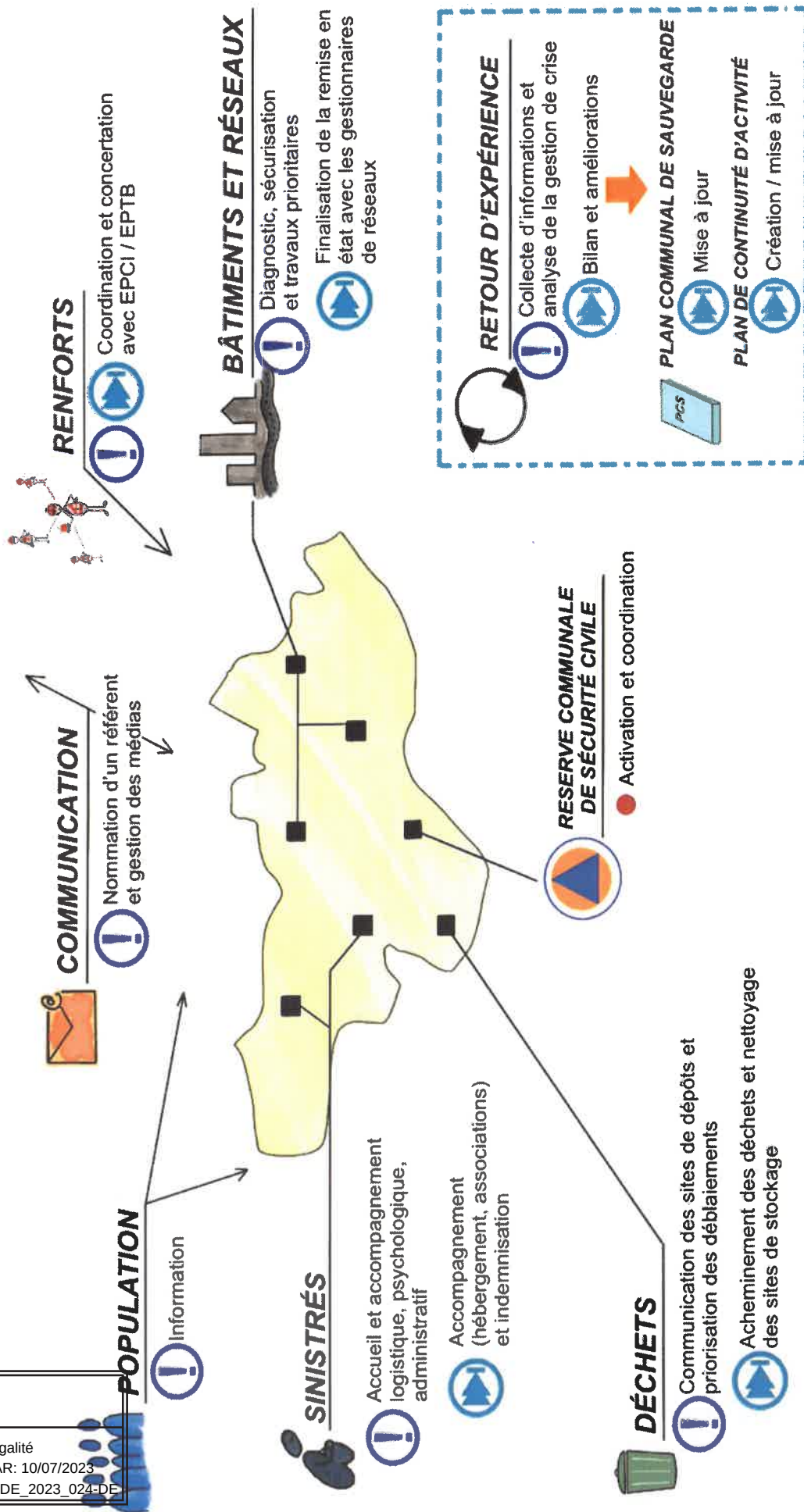
Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

VEILLE VIGILANCE MOBILISATION SÉCURISATION SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

predict





MOBILISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

VEILLE

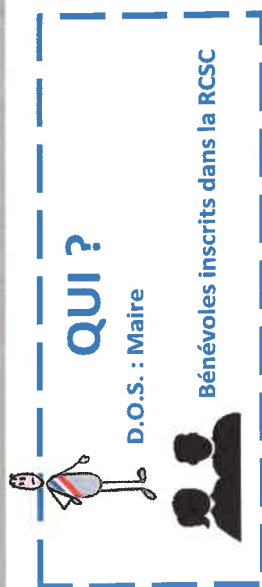
VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE



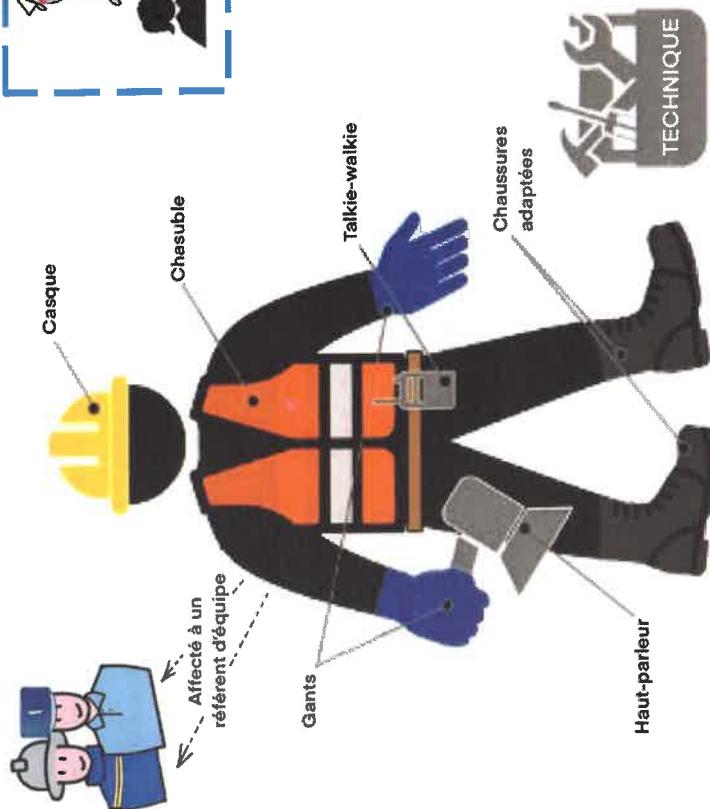
MEMO



Tout **citoyen** **bénévole** **peut être** **réserviste** ; il s'engage à respecter la charte de la réserve civique : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/i/d/JORFTEXT00033934948/>

La RCSC **ne substitue et ne concurrence pas les services de secours et d'urgence**. Elle agit dans le seul champ des compétences communales.

Elle est financièrement prise en charge par la commune et est placée sous l'autorité du Maire ; elle doit être déclarée en Préfecture.



POURQUOI ?



DONNER un cadre juridique aux bénévoles



RENFORCER les capacités locales de gestion de crise



MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations

MISSIONS

En fonction des compétences et capacités



TECHNIQUE



PREVENTION/ SOUTIEN

AVANT

SENSIBILISER et INFORMER la population sur les risques

PREPARER la population aux comportements à adopter face aux risques

PENDANT

PARTICIPER A L'INFORMATION / L'ALERTE / ET LE SOUTIEN des personnes les plus vulnérables (isolées, âgées, handicapées...) par téléphone ou porte à porte

ACCUEILLIR et GÉRER les SINISTRÉS dans le(s) centre(s) d'accueil

APRES

ASSISTER LES SINISTRÉS dans leurs démarches administratives

COLLECTER et DISTRIBUER les DONS matériels au profit des sinistrés (cf. fiche dédiée)

ASSISTER LES SINISTRÉS dans le nettoyage ou la remise en état des habitations (gestion des déchets)





SOUTIEN AUX POPULATIONS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/07/2023
081-218102259-20230705-DE-2023-024-3

POURQUOI ?

ACCUEILLIR la solidarité locale pour apporter soutien et une assistance aux populations
RELEVÉ les mesures d'accompagnement
aide aux sinistrés

ANTICIPER la saturation des centres d'accueil

MEMO

Guide ORSEC Départemental – Dispositions générales Mode d'action « Soutien des populations » - Direction de la Sécurité Civile



VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

COMMENT ?

IDENTIFIER les personnes ressources en lien avec les acteurs associés

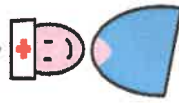
METTRE en œuvre les actions de soutien

COORDONNER des associations, réservistes et bénévoles à l'échelle locale



Préfet et Département

Identification des besoins
D.O.S.



Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP)

Associations, réservistes et bénévoles

MISSIONS



URGENCE

ORGANISER et **ASSURER** l'armement des Centres d'Accueil et de **REGROUPEMENT** (CARE) : matériels (lit, couverture, ...) et vivres (boisson, nourriture, ...) pour la population
ACCUEILLIR et **SOUTENIR** les personnes sinistrées présentes dans le centre d'accueil et les **RECENSER**
TRANSMETTRE régulièrement cette fiche à l'équipe en Mairie

ACCOMPAGNEMENT

SOUTENIR et **PROPOSER** une aide médico-psychologique
ORGANISER et **DIFFUSER** des ravitaillements dit intermédiaires à la population
ASSURER la surveillance et la protection des biens sinistrés
INFORMER et **AIDER** administrativement les sinistrés
AIDER à l'habitabilité pour la remise en état sommaire des habitations

POST-EVENEMENTIELLE

ASSURER l'hébergement pour orienter les populations vers des lieux préalablement identifiés :
• Hébergements plus confortables pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines (hôtels, gîtes...)
• Chez de la famille, des proches, ...
POURSUIVRE les démarches d'indemnisation
RECONSTRUIRE les enjeux impactés en prenant en compte l'événement produit

GERER LES DECHETS

POURQUOI ?



ANTICIPER pour mieux gérer un afflux de déchets importants



FAVORISER le retour à la normale dans les meilleurs délais



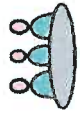
PRÉVENIR des risques sanitaires et environnementaux

Maire

Maire
Entreprises
Associations
Réservistes



Structures compétentes (EPCI, syndicats, ...)



Structures compétentes (EPCI, syndicats, ...)

AVANT

PREMIERE SEMAINE

SEMAINES SUIVANTES

CHOISIR le lieu de stockage temporaire

DESIGNER une ou plusieurs personnes en charge de la coordination de la collecte



MOBILISER des agents, entreprises, bénévoles, réservistes, associations, ...
ETRE en relation avec les EPCI compétents pour la mise à disposition du matériel (bennes, ...)

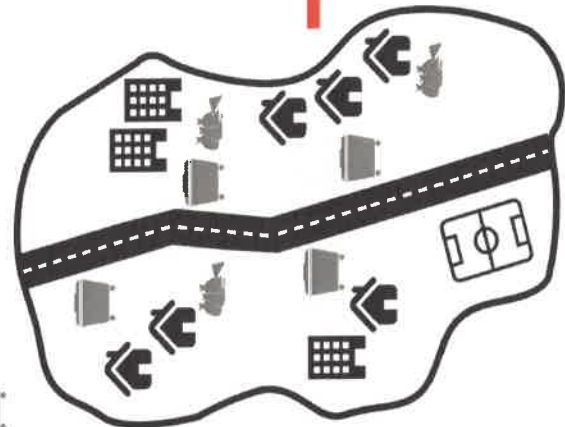
RETABLIR l'accessibilité des zones sinistrées

ETABLIR une stratégie de collecte et de pré tri en 3 flux

VEILLER à informer les services des routes Départementales, des fermetures de voiries et noria de véhicules

REMETTRE en état les zones de regroupement de déchets

Bennes



Sans lignes électriques et canalisation souterraines

Hors zone inondable

Etablir un pré-tri

Déchets électroniques, mobiliers non valorisables

FILIERE DE TRAITEMENT



Lieu de stockage à proximité (24h/7j)

A proximité des grands axes (Départementale, ...)

Accessible par des véhicules spécialisés

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

CONTACT

Cf : annuaire de crise



Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE 2023_024-DE



GERER LES TRAVAUX D'URGENCE

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

Contrôle de légalité

Albi

RF

D.D.S

Intervention

Communication

Gestionnaires réseaux

Intercommunalité

Département

Etat



VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

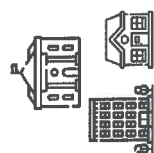
SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

SECURISER les bâtiments publics / privés

- Assurer l'accès pour le passage des experts
- Renforcer les structures si fragilité
- Nettoyer/Remettre en état les locaux



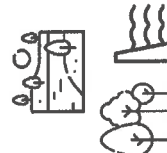
RETABLIR les réseaux et les voies de communication

- Nettoyer les voiries / Réparer les dysfonctionnements sur les réseaux
- Coordonner les missions de remise en état avec les acteurs associés et compétents



SE COORDONNER avec les structures intercommunales pour les travaux spécifiques si besoin :

- Retirer les embâcles résiduels
- Traiter la végétation déstabilisée (consolidation des berges, élagage, etc.)
- Conforter les ouvrages (digues, bassins, ponts, etc.)



Prioriser les travaux en identifiant les enjeux les plus sensibles avec l'ensemble des acteurs associés (communes, interco, syndicats, gestionnaires de réseaux..)



EN CAS DE COUPURE D'EAU POTABLE...



- Si l'eau impropre à la consommation : **informer immédiatement les administrés via les vecteurs d'alerte communaux (automate d'appel, réseaux sociaux, site internet, appels....)**
- Mettre en place des **solutions de distribution temporaires** :
 - Dans le cas d'une régie : acheminer de l'eau potable sur la commune
 - En cas de délégation : contacter le gestionnaire pour appliquer les conditions de distribution prévues au contrat.
- Déterminer un ou des **lieu(x) de distribution**.
- Communiquer sur le ou les lieu(x) et sur les consignes à suivre.



MEMO : Le pouvoir de police en lien avec les travaux d'urgence. Pour plus d'information, se référer à l'article R.214-44 du Code de l'environnement.

GERER LES RELATIONS AVEC LES MEDIAS

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

POURQUOI ?

INFORMER la population sur l'évolution de la situation

ASSURER la population pour éviter des mouvements de panique

EVITER la propagation de rumeurs non fondées

QUI ?

D.O.S. : Maire ou Préfet

Elu ou Porte Parole

COMMENT ?

VERIFIER l'information auprès des remontées de terrain

COMMUNIQUER avec clarté et transparence

POINTS PRESSE et **COMMUNIQUES DE PRESSE** réguliers

Les médias traditionnels

Les médias sociaux

D.O.S.

MEMO

Comment utiliser les réseaux sociaux en gestion de crise? – ENSOSP, Sciencespo.aix

AVANT

IDENTIFIER un référent ou une équipe dédiée à la communication

DETERMINER un lieu de rassemblement pour l'installation des médias, à l'écart du poste de commandement

PENDANT

IDENTIFIER un interlocuteur unique

ETABLIR une stratégie de communication :

- Les faits
- Les mesures de secours mises en place et consignées à respecter
- Les différents numéros de téléphones à contacter pour obtenir des renseignements

ORIENTER les journalistes vers des lieux sécurisés

APRES

POURUIVRE la communication pour établir un bilan final de l'évènement

COORDONNER avec le préfet, la trame du discours post-évènement

S'APPUYER sur le porte parole communal ou référent pour gérer la pression médiatique

REALISER un retour d'expérience sur la gestion des relations avec la presse

MISSIONS



COLLECTER ET DISTRIBUER LES DONS

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

POURQUOI ?

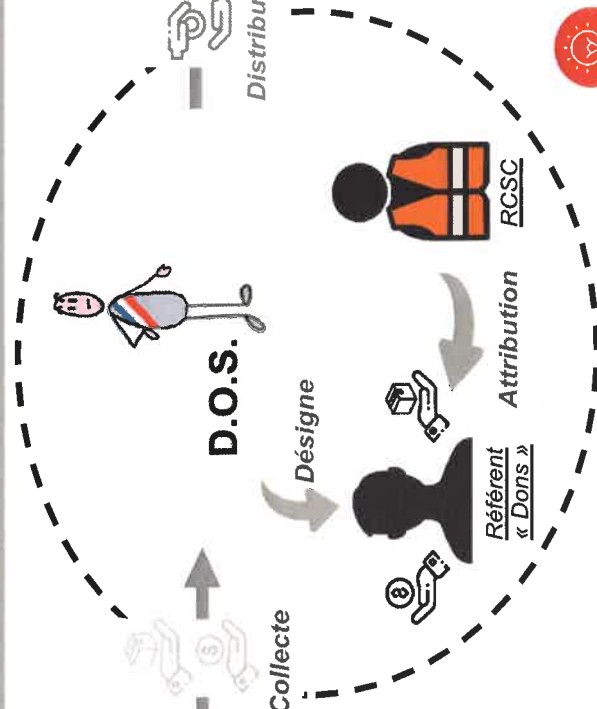
APPORTER de l'aide aux sinistrés

PRIORISER les dons

MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations



Distribution



MEMO

Le dispositif d'encaissement des dons est surveillé

- La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) suit le dispositif d'encaissement des dons suscités par l'événement
- Envoyer les **reçus fiscaux** aux donateurs privés et particuliers ayant fait un don financier **auprès du CCAS** pour qu'ils bénéficient d'une **réduction fiscale**

APRES

CIBLER les besoins des sinistrés via une enquête avec critères :

- être résident de la commune;
- taille du foyer;
- âge;
- catégorie socioprofessionnelle

INVENTORIER les ressources perdues lors du sinistre

COMMUNIQUER sur les besoins des sinistrés auprès de la Préfecture, des médias (presses, télé, radios locales) et localement via affiches

PRECISER les lieux de collectes ainsi que les numéros de renseignement

RECEPTIONNER et REPERTORIER les dons reçus (tri / comptage)

ORGANISER et GERER les stocks en déterminant des zones de dépôts par nature de dons l'emplacement des dons

FAIRE appel au CCAS et aux associations locales, caritatives et de sécurité civile

TENIR un inventaire précis des dons reçus en renseignant l'identité du donateur et le montant de la somme

N'ACCEPTER que les dons nécessaires

UTILISER et TENIR à jour l'inventaire des besoins pour distribuer équitablement les dons

Après vérification de l'identité, du statut de « sinistré » et de ses besoins répertoriés lors de l'enquête :

- Privilégier les bons d'achat ou l'achat de matériels
- Possible rachats de mobil-homes pour ceux qui y vivent l'année
- Chaque demandeur doit être accompagné par 1 bénéficiaire/référént qui lui donnera son droit pour éviter toutes fraudes, profits et injustices.

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

GERER LES DECES MASSIFS



D.O.S

Préfecture

RF
Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE



LE MAIRE

CRÉÉ

Le Suivi Quotidien des Décès (SQD) :

- Le SQD informe quotidiennement la Préfecture du nombre de décès, des noms, prénoms, dates de naissance et de décès
- Le SQD est mis en fonctionnement sur ordre du Préfet

GÈRE

Mesures à mettre en place sur la commune :

- Elargissement de la plage horaire d'ouverture des services d'état civil,
- Renforcement du nombre d'agents affectés dans les services d'état civil,
- Elargissement des plages d'ouverture des cimetières,
- Renforcement du nombre d'agents des services de conservation des cimetières ou du personnel affectés au terrassement (s'il s'agit d'agents communaux) ou mobilisation par la commune de moyens de terrassement privés.
- Lorsque les **moyens communaux sont insuffisants**, le maire saisit la **Coordination Funéraire Départementale (CFD) auprès de la Préfecture pour faire part de ses besoins**

MEMO : La Préfecture active la Coordination Funéraire Départementale (CFD) qui coordonnera et organisera les funérailles et transports des corps avec les opérateurs funéraires.

Pour plus d'informations :

ORSEC – Gestion des décès massifs procédures communes – 9 décembre 2005 PREAMBULE

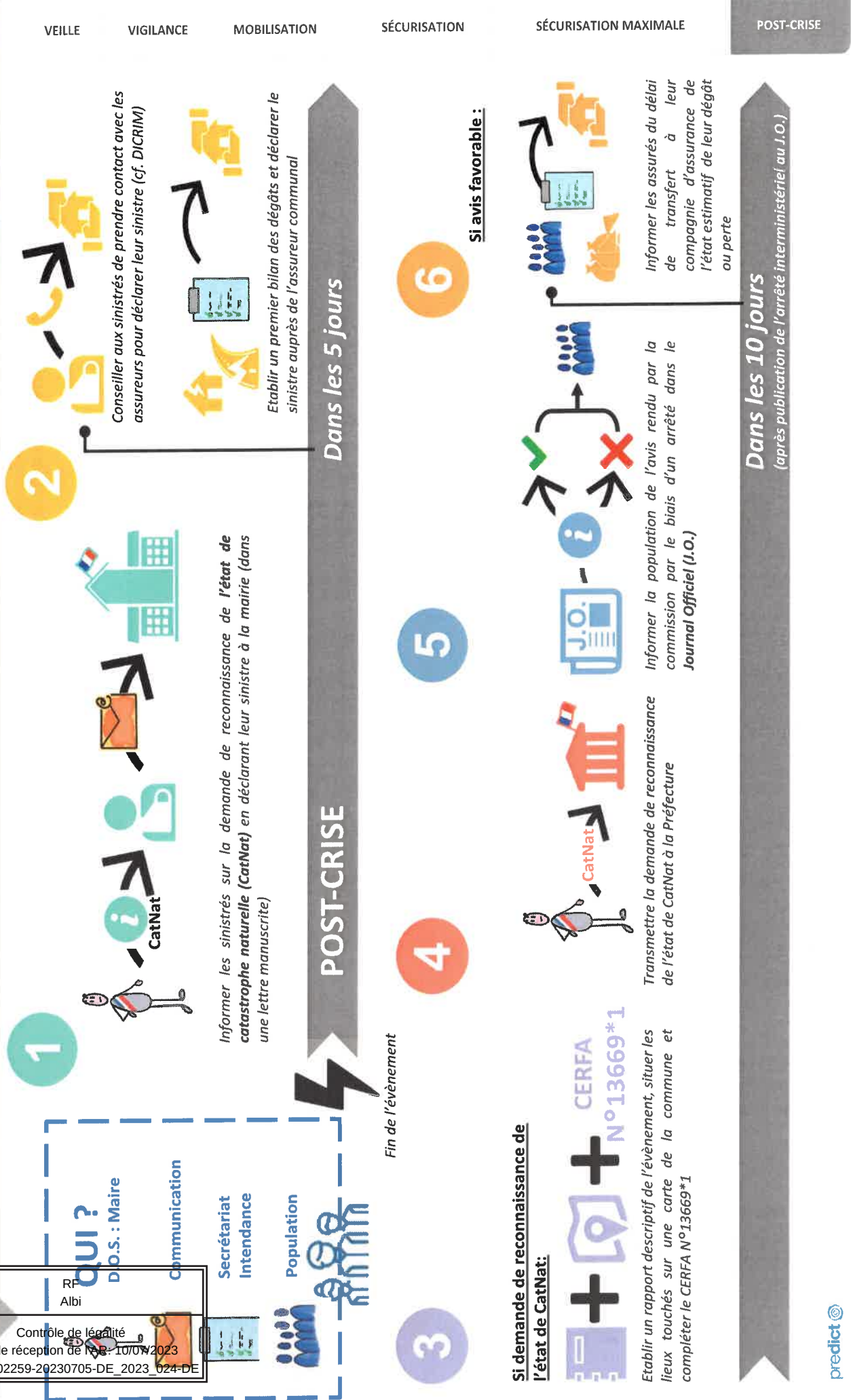
<https://www.paho.org/disasters>



POST-CRISE

REALISER LES DEMARCHES D'INDEMNISATIONS

Contrôle de légalité Date de réception de l'avis : 10/04/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	RF Albi
---	------------





CONDUIRE UN RETOUR D'EXPERIENCE (REX)



QUAND ?



RF
Albi
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Ensemble des cellules

Services de secours et de sécurité

Etat

Associations de riverains

VEILLE

VIGILANCE

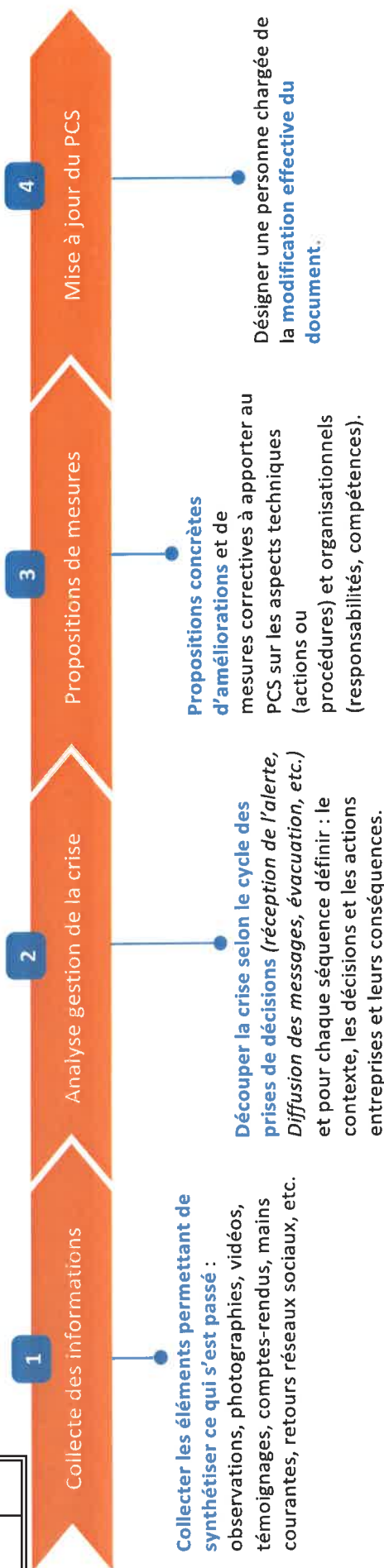
MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

Un retour d'expérience organisé à l'issue d'une catastrophe permet de **tirer un certain nombre d'enseignements** afin de diminuer les conséquences néfastes d'événements analogues s'ils doivent se reproduire. Il permet également de récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque. Il se conduit en suivant **4 grandes étapes** :



MEMO : Quelques infos utiles

Pour aider à la conduite du REX, l'analyse de l'événement peut se faire en listant les points forts et les éléments favorables, mais aussi les points d'efforts ou les éléments défavorables pour chacune des thématiques suivantes :



ELABORER / METTRE A JOUR UN PCA



VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

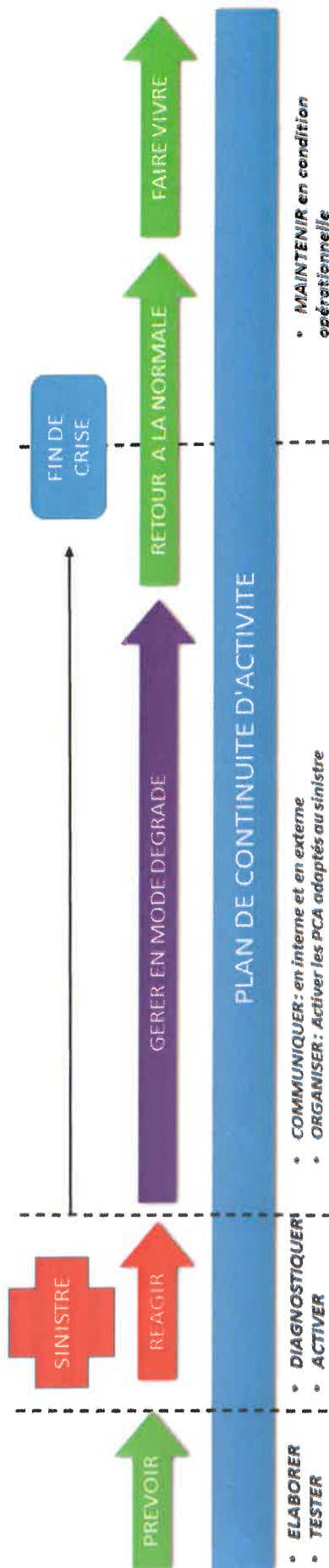
POST-CRISE

MEMO : Pour constituer son PCA

<https://www.mementodumaire.net/dispositions-generales-2/la-post-catastrophe/dap4-plan-de-continueite-dactivite/>

Le Plan de Continuité d'Activité est un outil d'organisation et de gestion de crise qui permet de répondre aux enjeux de sécurisation de la population et au maintien des missions essentielles du service public local. Son but : anticiper un événement qui perturbe gravement l'organisation normale de l'entité et mettre en place une stratégie qui permet d'en limiter l'impact.

Les grandes étapes d'un PCA



Les points clés pour élaborer ou mettre à jour un PCA :

- Nommer au minimum un référent PCA
- Décider des services communaux à couvrir par le PCA – assurer les missions essentielles en cas de sinistre majeur
- Définir des scénarios de "crise" pour maintenir les capacités des services communaux à faire aux besoins quotidiens des populations
- Définir les actions à entreprendre en cas de sinistre permettant aux personnels de poursuivre/reprendre une activité "normale" dans un délai satisfaisant – mesures de protection
- Communiquer auprès des agents communaux/ EPCI de rattachement sur le contenu du document.
- S'assurer de la mise à jour régulière du document en s'appuyant sur des retours d'expérience





LES FICHES RÉFLEXES MULTIRISQUES

Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 10/07/2023	
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE	

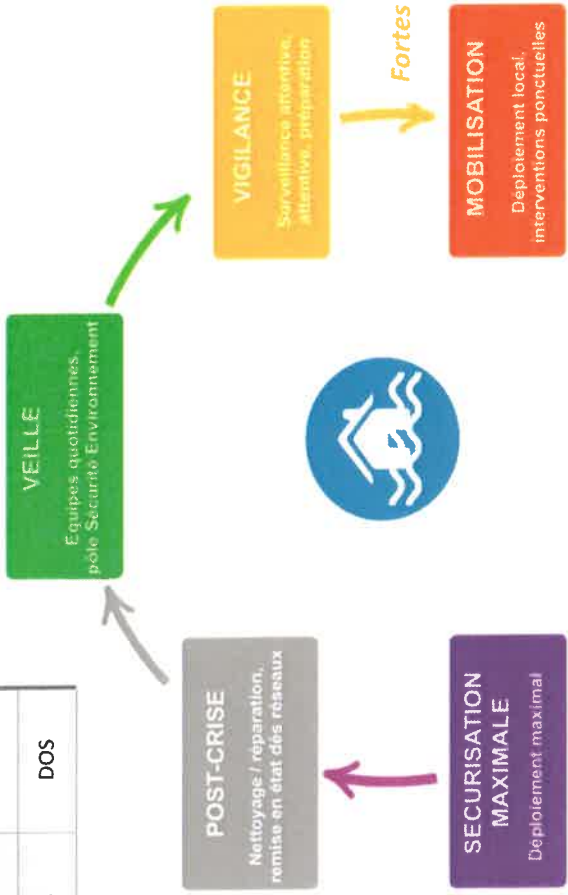
- > Inondation
- > Neige / Verglas
- > Tempête
- > Rupture de barrage
- > Mouvement de terrain
- > Séisme
- > Transport de matières dangereuses
- > Industriel
- > Pandémie
- > Canicule
- > Grand froid



FICHE RISQUE – INONDATION

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLICITER les renforts des moyens supra communaux (PC...) pour gérer la post-crise...	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
RECONSTITUER des moyens d'hébergement pour les personnes sinistrées si nécessaire	DOS
PREVOIR des réunions de briefing avec les équipes	DOS
Maintenir un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio..)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en surêté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS
SOLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS
ETRE EN CONTACT avec les autorités (préfecture, Conseil Départemental, SDIS...)	DOS
OUVRIR le PC communal	DOS
RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
SECURISER les accès exposés (parkings, voiries...)	TECHNIQUE
OUVRIR et AGENCER un ou plusieurs centres d'accueil	ACCUEIL
ALERTER les populations via les vecteurs de communication	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN SECURITE/EVACUER les personnes exposées.	DOS / TECHNIQUE

RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.	DOS
MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine..)	DOS
ENVISAGER le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune	
MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale	DOS



RECEVOIR les messages des autorités	DOS
MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
RENFORCER le suivi de la situation et DEPLOYER vos moyens communaux	DOS
FERMER les accès aux voiries exposées et SECURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)	TECHNIQUE
INFORMER la population si nécessaire, conformément à la stratégie d'information communale	DOS / COMMUNICATION
TENIR A JOUR une main courante	SECRETARIAT

Débordements de cours d'eau ou remontées de nappes

Inondation importante

Inondation localisée

Inondation généralisée

Amplifié en zone urbaine avec imperméabilisation des sols



FICHE RISQUE – FORTES CHUTES DE NEIGE

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
REALISER un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention	TECHNIQUE
PROCEDER aux opérations de remise en état nécessaire (voirie, chute de câbles électriques ...) avec l'aide, si nécessaire, des gestionnaires de réseaux	TECHNIQUE
RECHERCHER auprès des entreprises ou personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires	TECHNIQUE
ORGANISER le MAINTIEN si besoin le dispositif de distribution d'eau potable	TECHNIQUE
PREVENIR les réunions de débriefing avec les équipes et REALISER un retour d'expérience sur l'évènement	DOS

POST-CRISE
Nettoyage / réparation, remise en état des réseaux

MAINTENIR une équipe d'intervention sur le terrain	DOS
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

Episode neigeux exceptionnel

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (Préfecture, Conseil Départemental...)	DOS
POURSUIVRE les actions de déneigement et de sécurisation des accès aux sites sensibles	TECHNIQUE
FERMER les voiries présentant un danger (verglas, congère ...)	TECHNIQUE
S'ASSURER de la mise en sécurité des enjeux (personnes vulnérables, naufragés de la route ...)	DOS
S'ASSURER des solutions de continuité des réseaux (d'eau, d'électricité, de communication)	TECHNIQUE
OUVRIR et AGENCER un centre d'accueil ou site dédié sécurisé chauffé	ACCUEIL

ETABLIR ou METTRE A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune

SECRETARIAT

VEILLE
Équipes quotidiennes
pôle Sécurité Environnement

Episode neigeux attendu

VIGILANCE
Surveillance attentive, anticipation

PREPARER les stocks de traitement des voiries (sel/sable/sciure) et matériel de déneigement (pelles, tracteur, lame, chaînes, gazoil, ...)
REALISER les actions préventives

TECHNIQUE

DOS



MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

Début de l'épisode neigeux

MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
SECURISER les écoles et les transports scolaires	DOS
APPLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs de communication disponibles	DOS / COMMUNICATION
DENEIGER et SECURISER les accès aux sites sensibles (ERP sensibles, professionnels de santé, lieux public ...), axes prioritaires, parkings et trottoirs	TECHNIQUE

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Renforcement des chutes de neige ou maintien des conditions neigeuses

La neige peut provoquer des perturbations sur les réseaux (routiers, ferroviaire et aérien), des dégâts sur les infrastructures (serres agricoles, toit plat...), des impacts sur les câbles électriques / téléphoniques et la végétation (chutes de branches...)

Facteurs aggravants :
vague de froid et/ou vent (congères)





FICHE RISQUE – TEMPETE

INFORMER la population de la fin de l'évènement		DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPI, ...)	pour gérer la post-crise	DOS
GÉRER la communication avec les médias		DOS
REQUISIIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire		DOS
PRÉVOIR les réunions de débriefing avec les équipes		DOS

VEILLE

Équipes quotidiennes
pôle Sécurité Environnement

VIGILANCE

Surveillance attentive,
attentive, préparation

Tempête prévue

MOBILISATION

Déploiement local,
interventions ponctuelles

Tempête en
approche

SECURISATION

Déploiement général,
mise en sécurité

Renforcement des
vitesse de vent

Généralement en période hivernale,
dépression avec des vents supérieurs à 90-
100km/h sur terre.

Peut être associée à des pluies abondantes et fortes
vagues au littoral.
Risque d'inondation et/ou de submersion

POST-CRISE

Nettoyage / réparation,
remise en état des réseaux

SECURISATION MAXIMALE

Déploiement maximal

Phénomène qui s'intensifie et
qui persiste

MAINTENIR un contact régulier avec
les acteurs associés de la gestion de
crise (SDIS, Préfecture, etc.)

SOLLICITER l'intervention des
moyens supra communaux si besoin

OUVRIRE le PC communal	SECRET ARIAT
RESTER EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (Conseil Départemental, Préfecture...)	DOS
S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux en vue d'éviter tout déplacement	DOS
OUVRIRE et AGENCER un centre d'accueil ou site dédié sécurisé en cas d'évacuation	ACCUEIL

RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat	DOS
MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine, week-end ...)	DOS
RECONNAITRE la situation (terrain, internet)	DOS

MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
SECURISER les sites sensibles (campings, habitats légers, chantiers ...), les événements culturels et sportifs, les écoles et les transports scolaires, le matériel exposé et l'ensemble des enjeux vulnérables	DOS / TECHNIQUE
APPLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs de communication disponibles	DOS / COMMUNICAT ION
TENIR à jour une main courante	SECRETARIAT
REPORTER les interventions extérieures vulnérables	DOS



FICHE RISQUE – RUPTURE DE BARRAGE

INFORMER la population de la fin de l'évènement		DOS
SOLICITER les renforts des moyens supra communaux (PRC...) pour gérer la post-crise...		DOS
		DOS
Organiser la communication avec les médias		DOS
Organiser des réunions de débriefing avec les équipes		DOS
Organiser des réunions de débriefing avec les équipes		DOS

POST-CRISE
Nettoyage / réparation,
remise en état des réseaux

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, gestionnaires etc.)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sûreté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS
SOLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

VEILLE
Équipes quotidiennes,
pôle Sécurité Environnement

VIGILANCE
Surveillance, attention,
attentive, préparation



Vigilance renforcée

MOBILISATION
Déploiement local,
interventions ponctuelles

Destruction partielle ou
totale de l'ouvrage.

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Rupture avérée

ÊTRE EN CONTACT avec les autorités (préfecture, gestionnaire...)	DOS
RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal	DOS
ALERTER les populations	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN SECURITE/EVACUER les personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils – cf. carte	DOS / TECHNIQUE

SECURISATION
Déploiement général,
mise en sécurité

Etat de péril imminent

Etat de préoccupations sérieuses



Génère une onde de submersion impliquant une élévation brutale du niveau d'eau à l'aval.

RECEVOIR le message notifiant l'état de vigilance renforcée	DOS
SE CONFORMER aux dispositions prises par la préfecture et/ou le gestionnaire d'ouvrage en se tenant régulièrement informé	DOS
MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale	DOS

RECEVOIR les messages des autorités (gestionnaire / préfecture...)	DOS
MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
RENFORCER le suivi de la situation et DEPLOYER vos moyens communaux	DOS
ALERTER en cohérence avec les directives préfectorales et/ou le gestionnaire d'ouvrage les populations	DOS / COMMUNICATION
OUVRIR un ou des centres d'accueil	ACCUEIL
TENIR A JOUR une main courante	SECRETARIAT

FICHE RISQUE – MOUVEMENT DE TERRAIN

Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-21811022-9-2023-0705-DE 2023_024-DE



**SECURISATION
MAXIMALE**
Déploiement maximal

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation.	DOS
OUVRIR le PC communal.	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture....).	DOS
APPLIQUER la stratégie d'alerte communale envers la population.	DOS / COMMUNICATION
DECIDER de la sécurisation et/ou de l' EVACUATION des personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils en suivant les indications du COS.	DOS
INFORMER les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place.	COMMUNICATION



predict ©

FICHE RISQUE – SEISME

INFORMER la population de la fin de l'évènement

SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EP, EPTB...) pour gérer la post-crise

GENERER la communication avec les médias

REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire

PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)

S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sûreté de l'ensemble des enjeux exposés

SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin

POST-CRISE
Nettoyage / réparation, remise en état des réseaux

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Répliques / Séisme de plus grande ampleur

OUVRIR le PC communal

RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture...)

ORGANISER l'inventaire des bâtiments et zones touchées

S'ASSURER DE LA MISE EN SECURITE de la population

SECURISER les sites les plus à risque (effondrement de maisons ou bâtiments...)

OUVRIR et **AGENCER** un centre d'accueil ou site dédié sécurisé en cas de dommages aux bâtiments

VEILLE
Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

VIGILANCE
Surveillance attentive, attentive, préparation

MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

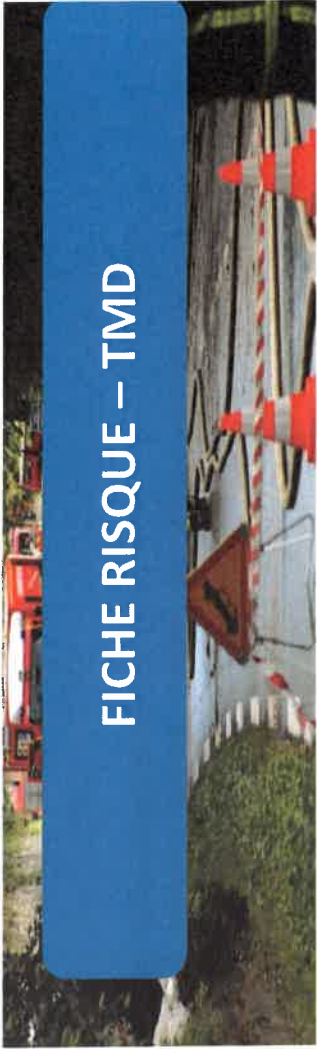
SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Après la première secousse

Caractérisé par une Intensité / Magnitude

Phénomènes aggravants : effondrement, mouvement de terrain, tsunami.

Répliques peuvent amplifier les conséquences jusqu'à plusieurs jours après.



FICHE RISQUE – TMD

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPA) pour gérer la post-crise	DOS
GENERER la communication avec les médias	DOS
REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire	DOS
PREVOIR les réunions de débriefing avec les équipes	DOS

08/12/2023...1022...09-2023...07-DE...2023_024-DE

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sûreté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS / TECHNIQUE
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

POST-CRISE
Nettoyage / réparation, remise en état des réseaux

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

VEILLE
Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

VIGILANCE
Surveillance attentive, interventions ponctuelles

MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Constatation de l'accident

Accident de grande ampleur

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture...)	DOS
APPLIQUER la stratégie d'alerte communale envers la population	DOS / COMMUNICATION
INTERDIRE la baignade, la pêche et l'arrosage en cas de pollution de l'eau	DOS
DECIDER de la sécurisation et/ou de l' EVACUATION des personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils en suivant les indications du COS	DOS



Accident pouvant se produire sur voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.
Se caractérise par une explosion et/ou pollution, et/ou un incendie.



INFORMER la population de la fin de l'évènement		DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPI, ...) pour gérer la post-crise		DOS
GENERALISER la communication avec les médias		DOS
RETOURNER les moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire		DOS
DRESSER le bilan des dégâts / PROCEDER aux opérations de nettoyage		TECHNIQUE
PREPARER des réunions de débriefing avec les équipes		DOS

MANTENIR un contact régulier avec les services concernés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.) / SUIVRE les indications du préfet	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en surêté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS / TECHNIQUE
GERER les relations avec les médias	DOS
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

POST-CRISE
Nettoyage / réparation, remise en état des réseaux

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Accident industriel important / effet domino

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal / METTRE en PLACE une main courante	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture...)	DOS
APPLIQUER la stratégie d'alerte communale envers la population	DOS / COMMUNICATION
INTERDIRE la baignade, la pêche et l'arrosage en cas de pollution de l'eau	DOS
DECIDER de la sécurisation et/ou de l'EVACUATION des personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils en suivant les indications du COS	DOS

VEILLE
Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

VIGILANCE
Surveillance attentive, attentive, préparation

MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Accident sur le site industriel

SOLLICITER les autorités pour identifier les actions attendues dans le PPI local.
MAINTENIR votre PCS à jour.
INFORMER préventivement la population sur le risque.

RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat	DOS
MODULER la vigilance en fonction du contexte (PPI, jour, nuit, semaine, week-end ...)	DOS
RECONNAITRE la situation (terrain, internet)	DOS

SURVEILLER l'évolution de la situation au niveau des secteurs sensibles au mouvement de terrain	DOS
FERMER les accès aux zones à risque en cas de constat d'instabilité	TECHNIQUE

Risque industriel , Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour les sites classés Incendie/Explosion/Emanations toxiques.

FICHE RISQUE – PANDEMIE

INFORMER la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal	DOS
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
PARTICIPER à la mise en oeuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique	ACCUEIL
REALISER un retour d'expérience sur l'évènement	DOS

Copie de légalité
Date de réception de la R: 10/07/2023
ID: 0259-2023-0705-DE_2023_024-DE

Fin de la pandémie

POST-CRISE
Nettoyage / réparation,
remise en état des réseaux

APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes	DOS
CONTRIBUER à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination (locaux, gestion du personnel habilité)	ACCUEIL
S'INFORMER régulièrement de la situation (ARS, Préfecture, etc.)	DOS



Cas groupés en France

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Vague épidémique

MOBILISER la cellule de crise (cellule de veille sanitaire étendue) et SUIVRE les consignes des autorités	DOS
TRANSMETTRE à la population les instructions à suivre (point de situation, mesure de protection, soutien, solidarité, etc.)	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN ŒUVRE le PCA communal pour assurer le maintien de la capacité des services à faire face à la crise	DOS
ETENDRE les mesures adéquates pour limiter la propagation du virus en restant COORDONNE avec l'EPCI	DOS
VENIR EN AIDE aux personnes vulnérables	TECHNIQUE
METTRE EN ŒUVRE l'action associative (CCAS) pour maintenir le lien social et organiser la solidarité	ACCUEIL

Extension des cas groupés en France

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

VEILLE
Equipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

Cas isolés en France ou groupés à l'étranger

VIGILANCE
Surveillance attentive, intervention, préparation

ETABLIR un PCA* afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux

TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune

METTRE EN PLACE une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque de la durée	DOS
RECENSER et VERIFIER l'équipement (masque, solution hydro-alcoolique, gants, etc.)	DOS
PREPARER l'action associative (CCAS*)	DOS
PROMOUVOIR les gestes élémentaires de prévention auprès de la population	SECRETARIAT

REUNIR régulièrement la cellule de veille sanitaire et SUIVRE les consignes des autorités (Préfecture, ARS*)	DOS
APPLIQUER la stratégie d'information communale à la population	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN PLACE des mesures pour limiter le risque de contagion (protection individuelle, masques, etc.)	DOS
MOBILISER et SENSIBILISER le CCAS	DOS
RECENSER les besoins des personnes vulnérables	TECHNIQUE



propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une vaste zone géographique.

PCA* : Plan Continuité d'Activité
CCAS* : Centre Communal d'Action Sociale
ARS* : Agence Régionale de la Santé

FICHE RISQUE – CANICULE



ETABLIR ou METTRE A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune	SECRETARIAT
CONSTITUER une procédure Canicule pour le CCAS	SECRETARIAT
IDENTIFIER les organismes ou personnes bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables	DOS

Episode de canicule attendu

VIGILANCE
Surveillance attentive, attentive, préparation

MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

Début d'un épisode de canicule

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Episode de canicule persistant



Fortes températures journalières et nocturnes se produisant sur une large étendue et s'étalant sur plusieurs jours consécutifs.

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
GÉRER la communication avec les médias	DOS
CURER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
PRÉVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

VEILLE
Equipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

POST-CRISE
Nettoyage / réparation, remise en état des réseaux

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Episode de canicule exceptionnel

RENFORCER le dispositif communal dédié à la gestion de la canicule	DOS
OUVERTURE d'un PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + MISE A DISPOSITION d'un numéro pour information a public	SECRETARIAT
ALERTER via les vecteurs de communication, la population et les ERP sensibles sur les consignes et mesures à engager pour gérer la canicule	COMMUNICATION
MAINTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visite à domicile)	SECRETARIAT
REQUISITIONNER un ou plusieurs centre(s) d'accueil ou site(s) dédié(s) sécurisé(s) rafraichi(s) ou climatisé(s)	ACCUEIL

La canicule peut être associée à la pollution, sécheresse, le retrait-gonflement des argiles, déficit en eau, risque d'incendie...

PREPARER et ORGANISER les astreintes des services municipaux (CCAS, techniques....)	DOS
CONSTITUER des équipes de maraudes pour assurer le soutien aux personnes fragiles	DOS
PREVOIR l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux	DOS
TROUVER des solutions pour adapter les horaires d'ouverture des lieux frais (parcs, jardins, piscines,...)	DOS
PRE INFORMER la population vulnérable à partir du registre nominatif communal	COMMUNICATION
VEILLER au bon fonctionnement des points d'eau accessibles au public ainsi qu'une pièce rafraichie ou climatisée dans les ERP (maison de retraite, crèche..)	TECHNIQUE / COMMUNICATION

DEPLOYER les astreintes des services municipaux (CCAS, techniques...)	DOS
RETARDER l'horaire de démarrage ou ANNULER les manifestations prévues sur la commune	DOS
APPLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs de communication disponibles	DOS / COMMUNICATION
MODULER ou ETENDRE si besoin les horaires des lieux rafraichis (piscines, bibliothèques municipales...).	DOS
PRENDRE contact si besoin avec les associations locales pour effectuer les visites à domicile (CCAS association de bénévoles et de secourisme...)	DOS
DEDIDER des mesures à appliquer aux ERP sensibles (écoles, maisons de retraites) – distribution de kits canicule, mise à dispo de ventilateurs, vérification des stocks d'eau..)	TECHNIQUE

FICHE RISQUE – GRAND FROID

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
REALISER un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention	TECHNIQUE
PRODUIRE aux opérations de remise en état nécessaire (voir les protocoles de secours électriques...)	TECHNIQUE
RECUPERER après les entreprises ou personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires	TECHNIQUE
ORGANISER ou MAINTENIR si besoin le dispositif de distribution d'eau potable	DOS / TECHNIQUE
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes et REALISER un retour d'expérience sur l'évènement	DOS



Durant l'hiver 1956, la vague de froid a duré 27 jours. Les températures ont atteint les -30°C dans plusieurs villes françaises. Les fleuves et rivières ont gelé.

VEILLE
Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

Episode de grand froid attendu

VIGILANCE
Surveillance attentive, attentive, préparation



MOBILISATION
Déploiement local, interventions ponctuelles

Début de l'épisode de grand froid

SECURISATION
Déploiement général, mise en sécurité

Episode de grand froid se poursuivant et s'intensifiant

SECURISATION MAXIMALE
Déploiement maximal

Episode de grand froid exceptionnel

OUVRIR le PC communal	DOS
METTRE EN PLACE une main courante	SECRETARIAT
S'ASSURER de la mise en sécurité des enjeux vulnérables	DOS
MAINTENIR la sécurisation des voiries, trottoirs et lieux publics	TECHNIQUE
OUVRIR et AGENCER un centre d'accueil ou site dédié sécurisé chauffé	ACCUEIL
SIGNALER toute personne disparue	ACCUEIL



Températures anormalement basses, s'étalant sur une large étendue géographique et sur plusieurs jours (2 jours minimum)



Le Grand froid peut être associé avec du vent, la neige, le verglas, les congères...

ETABLIR ou METTRE A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune	SECRETARIAT
CONSTITUER une procédure Grand Froid pour le CCAS	DOS
IDENTIFIER les organismes ou personnes bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables	DOS

MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
ANNULER si besoin les manifestations prévues sur la commune	DOS
APPLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs de communication	DOS / COMMUNICATION
SECURISER les voiries, trottoirs et lieux publics	TECHNIQUE
S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication	TECHNIQUE
PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable en cas de gel des canalisations	DOS



ANNUAIRE DE CRISE

Annuaire Communal

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE



ANNUAIRES DE CRISE

RF Albi	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE
------------	--

Moyens humains

Nom	Fonction	Téléphone	Email
MAUREL Jean-Claude	Adjoint	0782450521	jeanklaudemaurel@gmail.com
MANEN Cyril	Conseiller municipal	0786109529	manen.cyril@orange.fr

Moyens matériels

Nom	Quantité	Localisation	Nom/Coordonnées du détenteur
CAMION	1	Atelier	MAIRIE
FOURGONNETTE	1	Atelier	MAIRIE
GROUPE ELECTROGENE	1	Atelier	MAIRIE
TRONCONEUSE	3	Atelier	MAIRIE

Intercommunalité / EPCI

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
Communauté d'Agglomération	GAILLAC-GRAULHET		0563836161

Syndicat / EPTB

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
-----	------------	---------------	-----------

Préfecture / Sécurité Civile

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
-----	------------	---------------	-----------

PREFECTURE DU TARN

0563456161

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Conseil Départemental

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
-----	------------	---------------	-----------

CONSEIL DEPARTEMENTAL

0563456464

Gendarmerie / Police Nationale 17

Nom	Interlocuteur	Téléphone
-----	---------------	-----------

BRIGADE DE GAILLAC

0563577300

Pompiers 18 ou 112

Nom	Interlocuteur	Téléphone
-----	---------------	-----------

SDIS GAILLAC

18

Gestionnaires de Réseaux

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
-----	------------	---------------	-----------

ORANGE

0684812899

ENEDIS

0563803019

ASA IRRIGATION

0618041056

SIAEP

0563417408

Autres

Nom

Compétence

Interlocuteur

Téléphone

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE



LISTE DES ACRONYMES

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Acronyme	Traduction	Commentaire
AEP	Approvisionnement en Eau Potable	
CATNAT	CATastrophe NATurelle	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales	
CCFF	Comité Communal des Feux de Forêts	
CCMI	Cellule de Crise Municipale	
CD	Conseil Départemental	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Chef des Pompiers
CPS	Cahier des Prescriptions de Sécurité	Pour les campings
CTM	Centre Technique Municipal	
DFCI	Défense de la Forêt Contre les Incendies	
DGS	Direction Générale des Services	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Maire
DST	Direction des Services Techniques	
EP	Eau Pluviale	
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
ERP	Etablissement Recevant du Public	
EU	Eau Usée	
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	
PCC	Poste de Commandement de Crise	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté	Pour les établissements scolaires
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	
TMD	Transport de Matières Dangereuses	

$$n^{\circ} / \dots$$

..
e
+
lite

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

[illegible]

RF
Albi

MAIN COURANTE DU CENTRE D'ACCUEIL

$$\vdots$$

À L'ARRIVÉE AU CENTRE

AU DÉPART DU CENTRE



Date de réception de l'AR: 10/07/2023

RF
Albi

CONCLUSIONNEMENT

- Inscription des bénévoles auprès de la cellule de commandement
- Identification des bénévoles (brassards, chasubles, casquettes, etc.)
- Encadrement par la municipalité
- Retour en Mairie après chaque mission pour recevoir une nouvelle affectation

$$n^{\circ} / \dots$$

Date: _____

[illegible]

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Juillet 2023

Vu pour être annexé à la délibération n° 2412/23
du 5/07/2023

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Le Maire

Christophe HERIN



RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) RIVIÈRES

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire de Rivières

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Canicule



Neige / Verglas



Grand froid



Tempête



Rupture de barrage



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



Industriel



Pandémie

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 4 arrêtés CatNat Inondation
- 10 arrêtés CatNat Mouvement de terrain
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

RF
Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Sirène



Site Internet de Haut-parleurs
la commune



Réseaux
sociaux



Application
mobile



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **05 63 41 72 65**



Intercommunalité / EPCI : **05 63 83 61 61**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale :



Site commune : <http://mairie-rivieres.com>



Préfecture : www.tarn.gouv.fr



Inforoute :



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu : **103.7 FM**



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et **d'améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

RF
Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobiliers de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage construit pour barrer le lit d'un cours d'eau, afin de retenir d'importants volumes d'eau nécessaires à l'adduction d'eau potable, comme aux besoins d'irrigation. La rupture de barrage correspond à la libération plus ou moins brutale de ces volumes d'eau consécutivement à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage. La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se propage rapidement vers l'aval avec pour conséquence une élévation brutale du niveau de l'eau et des inondations rapides.

Pour certains ouvrages, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définit les modalités d'information, d'alerte et d'évacuation des populations situées à l'aval. Ce Plan est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités d'alerte et de mise en sécurité.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Gagnez le plus rapidement possible un point haut, pour traverser la rivière.



Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la mairie.



N'utilisez pas votre véhicule pour évacuer la zone.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

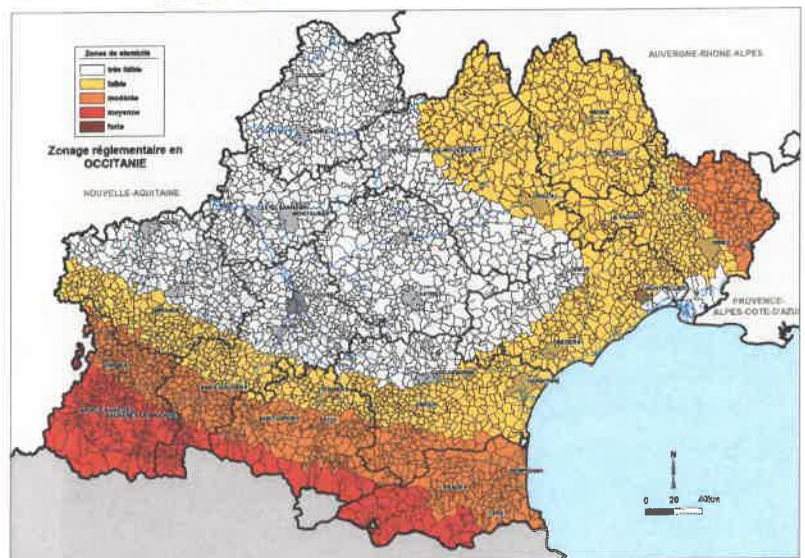
Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas**.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement**.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses** par **voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les
gestes pouvant provoquer
une flamme ou une étincelle.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement
dans le bâtiment
le plus proche.



Disposez d'un poste
de radio à piles (Radio
France, France Info...).



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations.



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école, les
mesures de sécurisation
ont été prises.

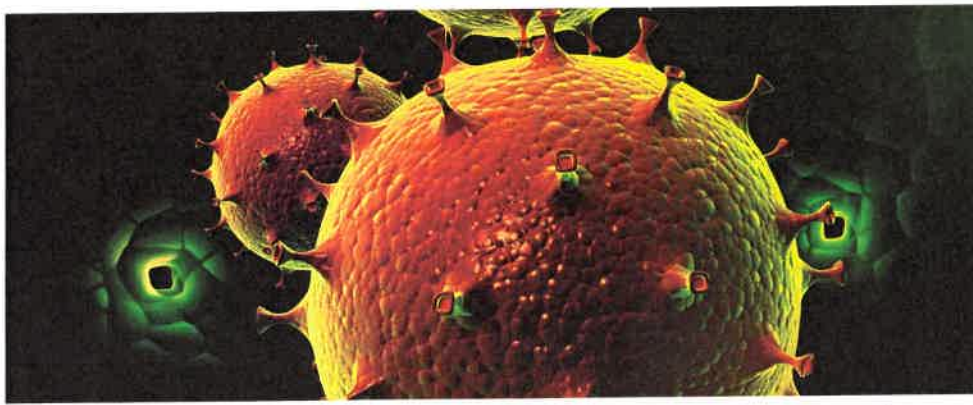


Fermez les arrivées
de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE PANDÉMIE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées,...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

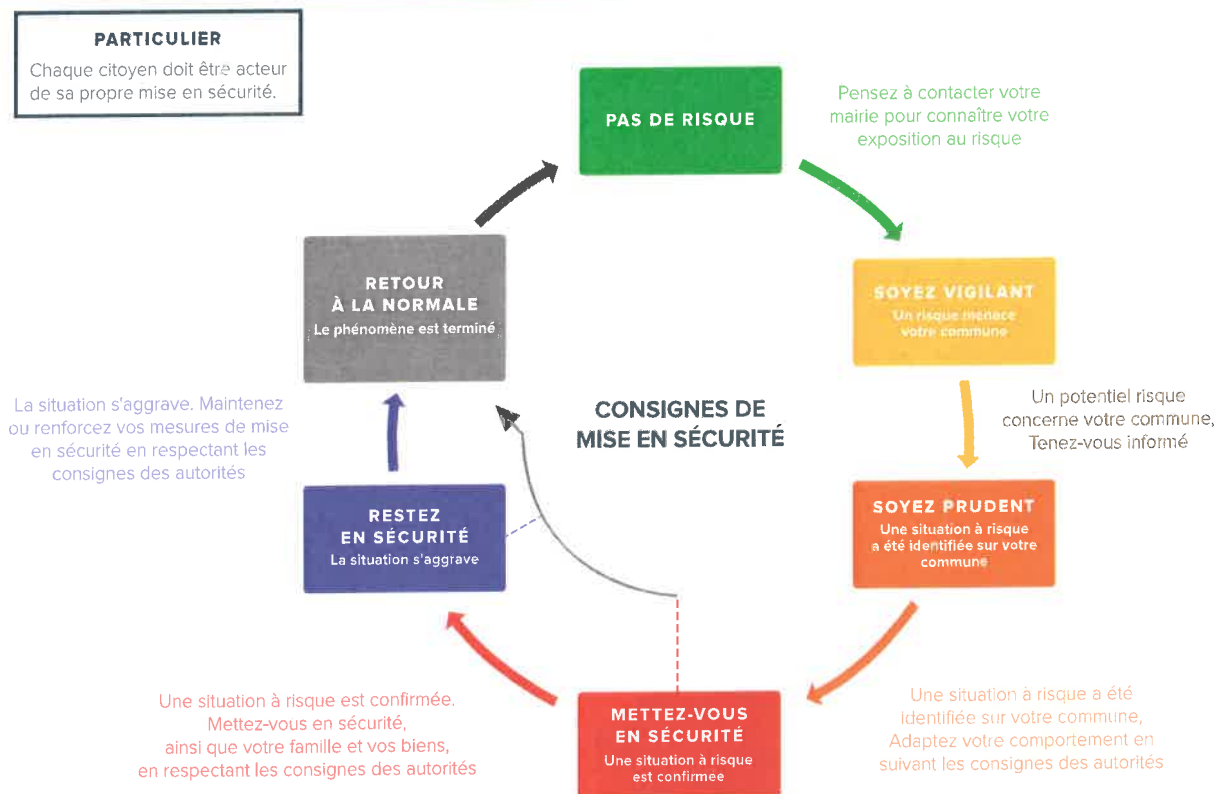
NOTES PERSONNELLES

Area for personal notes with horizontal lines.

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

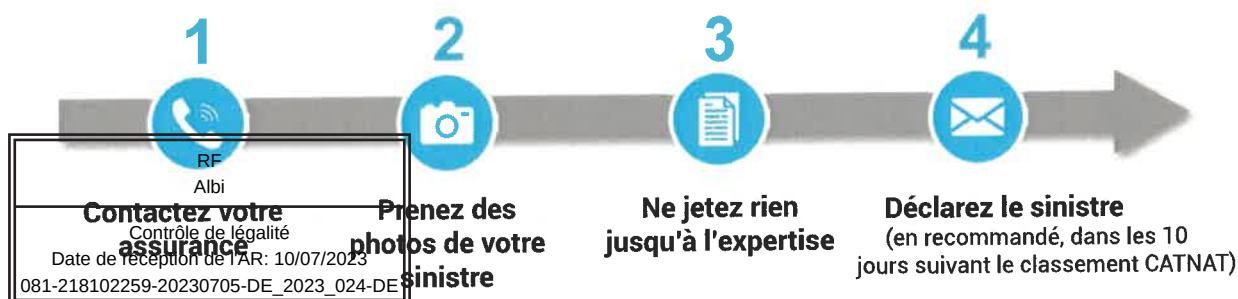
Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



PLANS D'ACTIONS (INONDATION / FEU)

Juillet 2023

Vu pour être annexé à la délibération n° 024/2023
du 5/07/2023,

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Le Maire
Christophe MERIN



RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Plan d'actions Inondation - Rivières

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Zone de Menace Inondation

06/07/2023

06/07/2023

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Habitat privé	1 - Métairie Neuve	2 - les Favarels
Etablissement Reçevant du Public	3 - Enseignement primaire	4 - Parc de loisirs
Commerce / Tourisme	5 - Camping les Pommiers d'Aiguelèze	6 - Domaine du Cèdre
RF Albi	8 - Port fluvial	7 - Camping
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023		
081-230102259-02307050-DE_2023_024-DE	Mettre en sûreté sur place	
Habitat privé	9 - LA PRADE	
Moyens de gestion de crise		

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

Plan d'actions Feu - Rivières

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE



1

12/05/2023

Albi
Mairie

Albi
Mairie

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_024-DE